

## PROJET DE FUSION

83/821

**Conclu entre**

**LA SOCIETE**

**BAYER PHARMA**

*Société absorbante*

**Et**

**LA SOCIETE**

**SCHERING S.A.S.**

*Société absorbée*

## LES SOCIETES :

- **BAYER PHARMA**, société par actions simplifiée au capital de 27.945.829,50 €, dont le siège social est situé 13, rue Jean Jaurès - 92807 Puteaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 706 580 149,

Représentée par M. Werner De Prins, Président du Directoire, spécialement habilité aux fins des présentes par une délibération du Directoire en date du 16 mai 2007.

*Société ci-après désignée "la société absorbante".*

- **SCHERING S.A.S**, société par actions simplifiée au capital de 21.738.100 €, dont le siège social est situé Zone Industrielle de Roubaix-Est, rue de Toufflers – 59390 Lys-lez-Lannoy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Roubaix – Tourcoing, sous le numéro 476 180 948,

Représentée par M. Werner De Prins, Président, nommé à cette fonction par une décision de l'Associé Unique en date du 31 janvier 2007 et ayant tous les pouvoirs conformément aux statuts.

*Société ci-après désignée "la société absorbée".*

Ont établi comme suit le projet de fusion aux termes duquel la société **SCHERING S.A.S.** doit transmettre son patrimoine à la société **BAYER PHARMA**.

Les stipulations prévues à cet effet sont réunies sous treize articles :

- 1. CARACTERISTIQUES DES SOCIETES PARTICIPANTES**
- 2. REGIME JURIDIQUE DE L'OPERATION**
- 3. MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION**
- 4. COMPTES DE REFERENCE**
- 5. RAPPORT D'ECHANGE DES DROITS SOCIAUX**
- 6. EFFETS DE LA FUSION**
- 7. MODE D'EVALUATION DU PATRIMOINE A TRANSMETTRE**
- 8. DESIGNATION ET EVALUATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS A TRANSMETTRE**
- 9. DECLARATIONS ET STIPULATIONS RELATIVES AU PATRIMOINE A TRANSMETTRE**
- 10. MONTANT PREVU DE LA PRIME DE FUSION**
- 11. DECLARATIONS FISCALES**
- 12. REALISATION DE LA FUSION**
- 13. STIPULATIONS DIVERSES**

## **1. CARACTERISTIQUES DES SOCIETES PARTICIPANTES**

### **1.1. CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE ABSORBANTE**

La société **BAYER PHARMA** est une société par actions simplifiée qui a pour objet :

- la fabrication, l'importation, l'exploitation sous toutes ses formes, y compris l'exportation, de tous produits et spécialités pharmaceutiques, diététiques, produits paramédicaux et accessoires médicaux, d'hygiène, de soins, de protection et d'embellissement, cosmétiques, produits pour diagnostics et tests, produits dentaires, vétérinaires, produits pour l'alimentation animale, ainsi que tous autres produits, articles, matières et substances, de toute nature et à tous usages, similaires, connexes ou s'y rapportant,
- l'accomplissement de tous travaux, services et prestations concernant lesdits produits, matières et articles,
- l'étude, la recherche, la prise, l'acquisition, l'exploitation, la cession de tous brevets, marques, procédés, savoir-faire et de tous droits quelconques de propriété industrielle,
- la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher à cet objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, commandite, souscription ou rachat de titres,
- et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social et à tous objets similaires ou connexes.

Sa durée est fixée à 99 ans.

Son capital social s'élève actuellement à 27.945.829,50 €.

Il est divisé en 2.001.291 actions ordinaires intégralement libérées.

Hormis les actions ordinaires composant son capital, la société n'a émis aucune autre valeur mobilière ni consenti aucune option de souscription ou d'achat d'actions ni attribué aucune action gratuite dans les conditions prévues par l'article L 225-197-1 du Code de commerce.

Les titres de capital ne sont pas négociés sur un marché réglementé.

## **1.2. CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE ABSORBEE**

La société **SCHERING SAS** est une société par actions simplifiée qui a pour objet :

- La fabrication et l'importation en vue de leur vente en gros, de leur cession à titre gratuit ou de leur expérimentation sur l'homme, de médicaments à usage humain, de produits et appareils à usage préventif, diagnostique ou thérapeutique utilisés en médecine humaine et de façon générale, tout produit ou objet visé au Livre V du Code de la Santé Publique.

L'exploitation et la distribution en gros à l'exportation de ces produits.

La distribution de médicaments destinés à être expérimentés sur l'homme.

L'exercice d'une activité de dépositaire.

Et de façon générale, de toutes opérations inhérentes à ces activités.

- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet précité par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de sociétés en participation ou autrement.
- Et plus généralement toutes opérations financières, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement ou de le rendre plus rémunérateur.

Sa durée fixée à 99 ans prendra fin le 21 décembre 2036.

Son capital social s'élève actuellement à 21.738.100 €.

Il est divisé en 1.425.924 actions ordinaires intégralement libérées.

Hormis les actions ordinaires composant son capital, la société n'a émis aucune autre valeur mobilière ni consenti aucune option de souscription ou d'achat d'actions ni attribué aucune action gratuite dans les conditions prévues par l'article L 225-197-1 du Code de commerce.

Les titres de capital ne sont pas négociés sur un marché réglementé.

## **1.3. LIENS DE CAPITAL ENTRE LES SOCIETES PARTICIPANTES – DETENTION D' ACTIONS PROPRES**

La société absorbante ne détient aucun titre de capital de la société absorbée et, inversement, la société absorbée ne détient aucun titre de capital de la société absorbante.

La société absorbée ne détient non plus aucune de ses propres actions.

Les deux sociétés sont des sociétés sœurs détenues toutes les deux par la société Bayer SAS (100 % pour la société absorbée et 99,99 % pour la société absorbante).

## **2. REGIME JURIDIQUE DE L'OPERATION**

L'opération projetée est soumise au régime juridique des fusions défini par les articles L 236-1 et suivants du Code de commerce.

Aux dispositions légales applicables, s'ajoutent les dispositions y afférentes du décret sur les sociétés commerciales.

Au plan comptable, l'opération est soumise au règlement n° 2004-01 du Comité de la réglementation comptable.

Au plan fiscal, elle est placée sous le régime défini à l'article 11.

## **3. MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION**

Le Groupe BAYER a pris en 2006 le contrôle du Groupe SCHERING dans le cadre d'une OPA.

L'opération envisagée constitue une restructuration interne du nouvel ensemble au niveau français. Les sociétés BAYER PHARMA et SCHERING SAS ayant une forte complémentarité, la fusion projetée permettra à la société absorbante d'accéder aux spécialités pharmaceutiques maîtrisées par la société absorbée.

## **4. COMPTES DE REFERENCE**

Les conditions de la fusion projetée ont été établies par les sociétés participantes au vu de leurs comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 et approuvés, pour la société absorbante, par une assemblée générale qui se tiendra le 21 juin 2007 et, pour la société absorbée, par l'associé unique le 10 mai 2007.

## **5. RAPPORT D'ECHANGE DES DROITS SOCIAUX**

Il sera procédé à l'échange d'actions de la société absorbante contre les actions de la société absorbée.

Pour calculer le rapport d'échange, il a été tenu compte de la valeur réelle des sociétés participantes. Sur la base des critères d'évaluation retenus et exposés en Annexe n° 1 à ce traité, le rapport d'échange s'établit à 1 action BAYER PHARMA pour 1 action SCHERING S.A.S.

Le capital de SCHERING S.A.S. étant composé de 1.425.924 actions, compte tenu d'un rapport d'échange de 1 action BAYER PHARMA pour 1 action SCHERING S.A.S., le nombre d'actions à créer est de 1.425.924 actions.

## **6. EFFETS DE LA FUSION**

### **6.1. DISSOLUTION ET TRANSMISSION DU PATRIMOINE DE LA SOCIETE ABSORBEE**

La fusion entraînera la dissolution sans liquidation de la société absorbée et la transmission universelle de son patrimoine à la société absorbante, dans l'état où celui-ci se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion.

A ce titre, l'opération emportera transmission au profit de la société absorbante de tous les droits, biens et obligations de la société absorbée.

Si la transmission de certains biens se heurte à un défaut d'agrément de la société absorbante ou à l'exercice d'un droit de préemption, elle portera sur les créances substituées ou sur le prix de rachat des biens préemptés.

### **6.2. AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SOCIETE ABSORBANTE - REMISE ET DROITS DES ACTIONS NOUVELLES A CREER PAR LA SOCIETE ABSORBANTE**

Compte tenu du rapport d'échange proposé et des déclarations de l'article 5, la société absorbante augmentera son capital de 19.911.461,64 € par création de 1.425.924 actions ordinaires.

Le capital de la société absorbante sera ainsi porté à 47.857.291,14 €.

Les actions nouvelles émises par la société absorbante seront inscrites en compte par ses soins ou ceux de son mandataire au nom de l'associé unique de la société absorbée, bénéficiaire de l'échange.

Elles ouvriront droit pour la première fois à dividendes au titre de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Pour le reste, elles seront, dès leur création, assimilées aux actions ordinaires anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

### **6.3. SORT DES DETTES, DROITS ET OBLIGATIONS DE LA SOCIETE ABSORBEE**

La société absorbante sera débitrice de tous les créanciers de la société absorbée en ses lieu et place et sera subrogée dans tous ses droits et obligations.

Elle prendra en charge les engagements donnés par la société absorbée et elle bénéficiera des engagements reçus par elle, tels qu'ils figurent hors bilan dans ses comptes et ce, le cas échéant, dans les limites fixées par le droit positif.

#### **6.4. DATE D'EFFET DE LA FUSION DU POINT DE VUE COMPTABLE ET FISCAL**

Les opérations de la société absorbée seront, du point de vue comptable et fiscal, considérées comme accomplies par la société absorbante à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

#### **7. MODE D'EVALUATION DU PATRIMOINE A TRANSMETTRE**

Les sociétés concernées par l'opération sont sous contrôle commun puisqu'elles sont détenues par le même actionnaire, BAYER SAS.

Dans ces conditions, conformément aux dispositions du règlement n° 2004-01 du Comité de la réglementation comptable, les actifs et passifs de la société absorbée seront transférés à la société absorbante sur la base de leur valeur nette comptable, telle qu'elle figure dans les comptes de la société absorbée au 31 décembre 2006.

## 8. DESIGNATION ET EVALUATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS A TRANSMETTRE

Les actifs et les passifs de la société absorbée dont la transmission à la société absorbante est projetée, comprenaient au 31 décembre 2006 les éléments suivants, estimés à leurs valeurs comptables, comme il est indiqué à l'article 7 :

### 8.1. ACTIF

DESIGNATION	BRUT (€)	AMORTISSEMENTS PROVISIONS (€)	NET (€)
<b>Actif immobilisé :</b>			
- Concessions, brevets et droits similaires	5 558 000	5 420 525	137 475
- Terrains	581 648	238 994	342 653
- Constructions	7 327 765	5 253 414	2 074 351
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	423 552	270 832	152 721
- Autres immobilisations corporelles	3 366 151	2 991 311	374 840
- Prêts	70 007 058	6 098	70 000 960
- Autres immobilisations financières	150 623		150 623
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>87 414 798</b>	<b>14 181 174</b>	<b>73 233 624</b>
<b>Actif circulant :</b>			
- Matières premières, approvisionnements	742 579		742 579
- Produits intermédiaires et finis	1 405 191	217 247	1 187 943
- Marchandises	5 571 275	101 577	5 469 698
- Avances et acomptes versés sur commandes	331 229		331 229
- Clients et comptes rattachés	42 404 926	336 431	42 068 495
- Autres créances	22 189 485		22 189 485
- Disponibilités	436 328		436 328
- Charges constatées d'avance	307 080		307 080
<b>Total actif circulant</b>	<b>73 388 092</b>	<b>655 256</b>	<b>72 732 836</b>
<b>TOTAL</b>	<b>160 802 890</b>	<b>14 836 430</b>	<b>145 966 460</b>

## 8.2. PASSIF

Au 31 décembre 2006, le passif de la société **SCHERING S.A.S.** comprenait sans que cette énumération puisse être considérée comme limitative, les éléments suivants :

### Provisions pour risques et charges :

- Provisions pour risques.....	4 899 992 €
- Provisions pour charges.....	2 553 789 €
<b>Total des Provisions.....</b>	<b>7 453 781 €</b>

### Dettes :

- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.....	2 028 125 €
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	26 724 619 €
- Dettes fiscales et sociales.....	12 501 640 €
- Autres dettes.....	3 647 330 €
<b>Total des Dettes.....</b>	<b>44 901 714 €</b>

### Produits constatés d'avance :

- Produits constatés d'avance.....	609 698 €
------------------------------------	-----------

**Total des passifs comptabilisés** **52 965 193 €**

La liste des engagements hors bilan de Schering S.A.S. au 31.12.06 figure en Annexe n° 2

## 8.3. ACTIF NET A TRANSMETTRE

L'actif s'élevant à 145 966 460 €

Et le passif à 52 965 193 €

L'actif net s'élève à 93 001 267 €

A minorer des dividendes à verser au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006  
(sous réserve de la décision de l'Associé Unique) 50.000.000 €

L'actif net à transmettre s'élève à 43 001 267

## **9. DECLARATIONS ET STIPULATIONS RELATIVES AU PATRIMOINE A TRANSMETTRE**

### **9.1. DECLARATIONS ET STIPULATIONS PARTICULIERES**

#### **▪ Concernant le fonds de commerce**

Monsieur Werner De Prins, agissant ès-qualités et au nom de la société absorbée, déclare :

- 1 **La société absorbée est propriétaire de son fonds de commerce exploité dans son établissement principal sis à Lys-lez-Lannoy (59390) immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Roubaix – Tourcoing sous le numéro de gestion 476 180 948, pour l’avoir créé.**
- 2 **Les biens de la société absorbée ne sont grevés d’aucune inscription quelconque et, en particulier, d’aucune inscription de privilège de vendeur, d’hypothèque, de nantissement, etc., autres que ceux énumérés dans l’état des inscriptions établi par le Greffe du Tribunal de Commerce de Roubaix-Tourcoing en date du 21 mars 2007 (dont une copie figure en Annexe n°3) et que lesdits éléments sont de libre disposition entre les mains de la société Absorbée, sous réserve de l’accomplissement des formalités nécessaires pour la régularité de leur mutation.**
- 3 **La société absorbée n’est pas en état de cessation des paiements, qu’elle n’est pas et n’a jamais été déclarée en état de liquidation des biens ou admise en règlement judiciaire avec le bénéfice d’un concordat, et qu’elle ne se trouve pas actuellement sous le coup d’une procédure de redressement judiciaire.**
- 4 **Tous les livres de comptabilité, les pièces comptables, archives et dossiers de la société absorbée feront l’objet d’un inventaire qui sera, dès la réalisation définitive de la fusion, remis à la société absorbante.**

#### **▪ Concernant les biens et droits immobiliers**

Monsieur Werner De Prins, agissant ès-qualités et au nom de la société absorbée, déclare que la société absorbée est propriétaire du bien immobilier suivant :

- **Sur la commune de Toufflers (Nord), une parcelle de terrain aménagée en parkings figurant au cadastre Section AD Numéro 252 d’une superficie totale de 3.615 m<sup>2</sup>.**
- **Sur la commune de Lys-lez-Lannoy (Nord), une parcelle de terrain comportant trois immeubles à usage de bureaux et des parkings figurant au cadastre Section AO Numéro 249 d’une superficie totale de 11.818 m<sup>2</sup>.**

L'origine cadastrale et de propriété des parcelles font l'objet de l'annexe n°4.  
Les états hypothécaires ne font état d'aucune inscription.

Ces biens et droits immobiliers sont transmis en toute propriété, tels qu'ils existent avec toutes leurs aisances, dépendances et immeubles par destination, sans aucune exception ni réserve à l'exception de servitudes pouvant exister et qui ont d'ores et déjà été communiquées à la société absorbante, ce que Monsieur Werner De Prins, ès-qualités déclare expressément reconnaître.

Monsieur Werner De Prins, agissant ès-qualités et au nom de la société absorbée, déclare que ces immeubles sont libres de tous privilèges ou hypothèque.

Le projet de fusion ou un extrait de cet acte et, éventuellement, tous actes postérieurs qui s'y rapportent, feront l'objet d'un dépôt au rang des minutes de l'étude SCP François CARRE, Maître FLOT, Notaire à 75007 PARIS, 34, bis rue de l'Université, avec reconnaissance de signatures, afin que cet acte acquière tous les effets d'un acte authentique, comme s'il avait été établi dès l'origine dans la forme notariée ; le notaire établira les origines de propriété des immeubles transmis et en fera une plus ample désignation.

En vue de l'accomplissement des formalités de publicité foncière, tous pouvoirs sont donnés à tous clerks habilités de l'étude notariale susvisée à l'effet de dresser et signer tous actes complémentaires établissant la désignation et l'origine de propriété des immeubles transmis, et mettre la désignation desdits immeubles en concordance avec tous documents hypothécaires et cadastraux.

#### ▪ **Concernant le bail commercial**

Monsieur Werner De Prins, agissant ès-qualités et au nom de la société absorbée, déclare que les baux commerciaux conclus par la société absorbée ainsi que leur durée, le nom et l'adresse des bailleurs ont été communiqués à la société absorbante, ce que Monsieur Werner De Prins, ès-qualités déclare expressément reconnaître. Il s'agit du bail commercial suivant :

En ce qui concerne les locaux à usage de bureaux sis au 3<sup>ème</sup> étage du 21, rue Balzac, 75008 PARIS, d'une superficie de 498 m<sup>2</sup> avec 12 emplacements de stationnement, situés au 2<sup>ème</sup> sous-sol, la société absorbée bénéficie d'un bail commercial initialement consenti par la société BALZAC SAINT-HONORE SNC sise 32, rue de Lisbonne, 75008 PARIS et renouvelé par acte sous seing privé en date du 1<sup>er</sup> mars 2006 (Annexe n° 5), par la société COMMERZ GRUNDBESITZ INVESTMENT GESELLSCHAFT mbH, dont la succursale de Paris est située dans les bureaux de l'ATEAC, 112, avenue de Kléber, 75016 PARIS, nouveau propriétaire des locaux, à effet du 1<sup>er</sup> juin 2006 pour une durée de 9 années pour se terminer le 31 mai 2015, moyennant un loyer annuel hors taxe initial de 327.302 euros, révisable chaque année.

La transmission de ce bail étant effectuée par voie de fusion réalisée dans les conditions prévues aux articles L. 236-1 et suivants, conformément à l'article L. 145-16 du Code de Commerce, la société absorbante sera, nonobstant toutes stipulations contraires, substituée à la société absorbée au profit de laquelle le bail ci-avant visé a été consenti, cette substitution à la société absorbée ayant lieu dans tous les droits et obligations découlant de ce bail.

Comme conséquence des dispositions légales rappelées ci-dessus, Monsieur Werner De Prins engage expressément la société absorbante à se substituer en totalité à la société absorbée pour l'exécution des obligations incombant à cette dernière, notamment pour le paiement des loyers.

Une notification sera adressée au bailleur aux fins de l'informer de la fusion.

▪ **Concernant les titres de participations**

La Société absorbée ne détient aucune participation à ce jour.

▪ **Concernant le personnel**

La société absorbée comporte à ce jour 432 salariés qui seront transférés dans le cadre du projet de fusion.

▪ **Concernant les contrats intuitu personae**

La liste des contrats intuitu personae transmis dans le cadre de la fusion est jointe à la présente (Annexe n° 6).

La société bénéficiaire fera son affaire de l'obtention de l'accord des parties cocontractantes pour le transfert des contrats.

▪ **Concernant les autorisations de mise sur le marché**

1) France

La liste des Autorisations de Mises sur le Marché Nationales est jointe à la présente (Annexe n° 7) ainsi que la liste des Autorisations de Mise sur le Marché obtenues par la procédure de reconnaissance mutuelle (Annexe n° 8).

2) Export

Les listes des Autorisations de Mises sur le Marché du Maghreb et de l'Afrique Noire sont jointes en Annexe n° 9, étant précisé que ces AMM devraient être cédées en tout ou en partie à Bayer Schering Pharma AG à Berlin d'ici l'Assemblée Générale Extraordinaire devant statuer sur le projet de fusion.

➤ **Concernant les dossiers de produits cosmétiques**

La liste des dossiers de produits cosmétiques est jointe à la présente (Annexe n°10)

**9.2. DECLARATIONS ET STIPULATIONS RELATIVES A LA PERIODE INTERCALAIRE**

Ainsi qu'elle le certifie, la société absorbée n'a, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, réalisé aucune opération significative sortant du cadre de la gestion courante et, en particulier, n'a cédé ou acquis aucun actif immobilisé dont la transmission donne lieu à des formalités de publicité particulières.

Elle s'interdit jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, si ce n'est avec l'accord de la société absorbante, d'accomplir des actes ou opérations de cette nature.

Elle précise néanmoins en outre que comme exposé ci-dessus, fait dont il a été tenu compte pour la détermination de sa valeur réelle et de son actif net à transmettre, elle a prévu de distribuer à titre de dividendes sur l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006, la somme de 50.000.000 €.

## 10. MONTANT PREVU DE LA PRIME DE FUSION

Le montant prévu de la prime de fusion s'élève à	<b>23.089.805,36 €</b>
Il correspond à la différence entre :	
- d'une part l'actif net à transmettre	<b>43.001.267 €</b>
- et, d'autre part, le montant nominal des actions à créer par la société absorbante	<b>19.911.461,64 €</b>
	<hr/>
Soit	<b>23.089.805,36 €</b>

## 11. DECLARATIONS FISCALES

### 11.1. IMPOT SUR LES SOCIETES

Les soussignés, ès qualités, entendent soumettre la présente fusion au régime de faveur prévu par les dispositions de l'article 210 A du Code Général des Impôts (CGI), pour les besoins de l'impôt sur les sociétés.

En conséquence, Monsieur Werner De Prins, ès qualités, oblige en tant que de besoin la société absorbante, qu'il représente à :

- 1) reprendre à son passif les éléments qui lui sont apportés, et s'il en existe, les provisions et les réserves de la société absorbées, dont l'imposition aurait été différée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la fusion, ainsi que les provisions réglementées dont la reprise est obligatoire et, le cas échéant, la réserve où ont été portées les provisions pour fluctuation des cours ;
- 2) se substituer, le cas échéant, à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;

- 3) S'agissant d'une fusion à la valeur comptable

- reprendre l'ensemble des éléments d'actifs apportés à son bilan pour leur valeur d'origine chez la société absorbée et reconstituer les amortissements et les provisions pour dépréciation dont ils avaient fait l'objet dans les écritures de la société absorbée ;
  - calculer les plus-values réalisées ultérieurement, à l'occasion de la cession des immobilisations amortissables et non amortissables qui lui sont apportées, d'après la valeur que ces mêmes immobilisations avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée à la date de prise d'effet de la fusion ;
- 4) se substituer, le cas échéant, à la société absorbée pour la réintégration des plus-values dont l'imposition avait été différée chez cette dernière ;
  - 5) réintégrer dans ses bénéfices imposables selon, les modalités prévues à l'article 210 A-3-d du CGI, les plus-values éventuellement dégagées lors de la fusion sur les biens amortissables qui lui sont apportés par la société absorbée. La cession d'un bien amortissable entraînera toutefois l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente au bien cédé qui n'a pas encore été réintégrée ;
  - 6) inscrire dans son bilan les éléments autres que les immobilisations ou biens assimilés à des immobilisations pour la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la société absorbée à la date de prise d'effet de la fusion. Les titres de portefeuille dont le résultat de cession est exclu du régime des plus ou moins values à long terme sont assimilés à des éléments de l'actif immobilisé ;
  - 7) Se substituer, le cas échéant, à l'obligation de conservation pendant deux ans, des titres de participations qui auraient pu être acquis par la société absorbée moins de deux ans avant la fusion et qui bénéficierait du régime des sociétés mères ;

Par ailleurs les sociétés absorbée et absorbante s'engagent à accomplir, au titre de la présente fusion, les obligations déclaratives prévues à l'article 54 septies du CGI, et notamment relatives à l'état de suivi des plus-values en sursis d'imposition et au registre des plus-values.

En outre, la société absorbante se substituera à tous les engagements qu'aurait pu prendre, le cas échéant, la société absorbée dans le cadre de précédentes opérations d'apport ou de fusion effectuées par cette société ou faite au profit de cette société et placée sous le régime de faveur, et notamment à se substituer à la société absorbée pour la réintégration de plus-values dont l'imposition a été différée chez cette dernière.

Enfin, les parties précisent, en tant que de besoin, que la présente fusion aura, sur le plan fiscal, la même date d'effet que sur le plan comptable, soit un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2007. En conséquence de la procédure imposée par le Code de commerce, la société absorbante s'oblige à faire sa déclaration de résultat et à liquider l'impôt au titre de l'exercice en cours tant à raison de sa propre activité que de celle effectuée pour son compte par la société absorbante depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

## 11.2. T.V.A.

### 11.2.1 Disposition liminaire et crédit de TVA

La société absorbante sera, de convention expresse, purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de la société absorbée.

En conséquence, cette dernière transférera purement et simplement à la société absorbante les crédits de TVA dont elle disposerait, le cas échéant, au jour de la réalisation définitive de la fusion.

La société absorbée adressera au service des impôts dont elle relève une déclaration en double exemplaire, mentionnant le montant des crédits de TVA transférés à la société absorbante.

#### 11.2.2 Transmission de biens et prestations de services

La fusion emportant transmission d'une universalité totale de biens entre des assujettis redevables de la TVA, les sociétés appliqueront les dispositions de l'article 257 bis du Code Général des impôts, dispensant de TVA la transmission de biens mobiliers d'investissements, de biens immobiliers, de stocks et de marchandises, et la réalisation de prestations de services dans le cadre de la transmission d'une universalité totale ou partielle de biens, dès lors que le bénéficiaire continue la personne du cédant.

Le montant total hors taxes de la transmission sera porté sur la déclaration CA3 de la société absorbante et de la société absorbée sur la ligne « Autres opérations non-imposables ».

En contrepartie, la société absorbante s'engage à soumettre à la TVA les cessions ultérieures des biens en cause et à procéder, le cas échéant, aux régularisations prévues notamment aux articles 207 bis, 210, 214, 215, 221 et 225 de l'annexe II du Code Général des Impôts, telles qu'elles auraient été exigibles si la société absorbée avait continué à utiliser ces biens.

### 11.3 ENREGISTREMENT

La fusion intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code Général des Impôts.

La formalité sera donc requise sous le bénéfice du seul droit fixe de 500 €.

### 11.4 AUTRES IMPOTS ET TAXES

D'une façon générale, la société absorbante s'engage expressément à se substituer aux obligations de la société absorbée pour assurer le paiement de toute taxe, cotisation ou impôt restant éventuellement dû par cette dernière au jour de sa dissolution.

#### 11.4.1 PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A L'EFFORT DE CONSTRUCTION

La société absorbante, en application de l'article 163 de l'annexe II au Code Général des Impôts, déclare prendre à sa charge l'obligation de la société absorbée en ce qui concerne l'application de la réglementation relative à la participation des employeurs à l'effort de construction.

Cet engagement sera annexé à la déclaration spéciale 2080 qui sera déposée par la société absorbée dans les 60 jours de la cessation d'activité.

La société absorbante fera son affaire personnelle du paiement ou de l'investissement de la cotisation sur le montant des salaires payés par la société absorbée, dans la mesure où ladite contribution n'aurait pas été payée ou investie pour l'exercice précédant la réalisation de la fusion ainsi que pour les salaires payés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

#### **11.4.2 TAXE D'APPRENTISSAGE ET PARTICIPATION A LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**

La société absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de la société absorbée, au titre de la taxe d'apprentissage et de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue, à la date de réalisation définitive de la fusion.

### **12. REALISATION DE LA FUSION**

La fusion projetée est subordonnée à la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- approbation de l'opération par l'associé unique de la société absorbée,
- approbation de l'opération et de l'augmentation de capital en résultant par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société absorbante.

La fusion deviendra définitive à l'issue de la dernière approbation.

A défaut de réalisation de l'opération le 31 décembre 2007 au plus tard, le présent projet sera considéré comme nul et de nul effet, sans indemnité de part ni d'autre.

### **13. STIPULATIONS DIVERSES**

#### **13.1. POUVOIRS POUR LES FORMALITES**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer tous dépôts, mentions ou publications où besoin sera, ainsi que, plus généralement, pour effectuer toutes formalités qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de la réalisation de la fusion et, notamment, les dépôts au Greffe du Tribunal de Commerce.

Les sociétés participantes s'engagent à donner les signatures nécessaires à l'accomplissement de toutes formalités relatives à l'opération projetée.

Le présent projet et tous actes et délibérations postérieurs qui s'y rapportent feront l'objet d'un dépôt avec reconnaissance d'écritures et de signatures au rang des minutes de la SCP François CARRE, Notaire.

Le Notaire établira l'origine de propriété des immeubles à transmettre et, si besoin est, en fera une plus ample désignation en vue de la publicité de leur transmission au fichier immobilier.

### 13.2. FRAIS ET DROITS

Les frais, droits et honoraires occasionnés par la fusion seront supportés par la société absorbante.

Fait en dix originaux

A Puteaux

Le 16 mai 2007

SCHERING S.A.S.

Werner DE PRINS  
Président

BAYER PHARMA

Werner DE PRINS  
Président du Directoire

# ANNEXE 1

## **Critères d'évaluation retenus pour Bayer Pharma et Schering S.A.S.**

## Bayer Pharma : Annexe méthodologique

### 1. Approche générale d'évaluation

Dans le cadre d'une réorganisation interne, le groupe Bayer SAS a demandé au cabinet Ernst & Young de procéder à une évaluation de Bayer Pharma SAS, incluant sa participation dans Bayer Santé Familiale et ses activités « Diabetes Care » mais excluant Bayer Diagnostics.

Dans ce rapport, la valeur de marché des fonds propres de Bayer Pharma évaluée au 30 septembre 2006 a été considérée comme égale à la somme de la valeur de ses activités opérationnelles et de sa participation dans Bayer Santé Familiale, déduction faite de sa dette financière nette à la date de l'évaluation.

Par ailleurs et pour les besoins de la présente fusion, le prix de cession des parts de Bayer Diagnostics à Siemens intervenue en janvier 2007 a été pris en compte pour déterminer la valeur réelle des capitaux propres de Bayer Pharma.

Enfin cette valeur a été diminuée des dividendes dont la distribution doit être approuvée antérieurement à la fusion.

Les méthodes utilisées ainsi que les résultats obtenus sont détaillés dans les rapports d'Ernst & Young datés du 5 janvier 2007 et du 26 janvier 2007. L'évaluation a été réalisée au 30 septembre 2006 sur la base du budget pour la fin de l'exercice 2006. Les réalisations observées ne contredisent pas les chiffres retenus dans le cadre de l'évaluation.

Conformément aux pratiques de marché, Ernst & Young a cherché à appliquer une méthode d'évaluation multicritères combinant :

- ▶ une approche par les revenus (« DCF »), ou flux de liquidités actualisés, consistant à valoriser la société sur la base de ses flux de liquidités futurs, actualisés à un taux représentatif des risques qui leur sont associés.

Cette méthode est généralement considérée comme la plus pertinente pour l'évaluation d'une entreprise, dans la mesure où elle permet d'intégrer :

- les composantes stratégiques, économiques et financières de la société ;
- ses perspectives de développement ;
- ses niveaux de rentabilité prévisionnels ; et
- l'exigence de rentabilité des apporteurs de fonds, compte tenu du risque associé à leur investissement.

La valeur obtenue correspond à la valeur de marché théorique des actifs d'exploitation de l'entreprise (dite « Valeur d'Entreprise »). Il convient ensuite de déduire la dette financière nette afin d'obtenir la valeur de marché des fonds propres de l'entité analysée.

## 2. Hypothèses opérationnelles et paramètres d'évaluation

### 2.1. Bayer Pharma

Bayer Pharma est une société dont le résultat d'exploitation prévisionnel généré par les produits actuellement en portefeuille est négatif. Seuls les lancements de nouveaux produits permettent de dégager un EBIT prévisionnel positif.

Compte tenu de ces spécificités, l'approche de marché n'est pas pertinente pour évaluer Bayer Pharma et n'a donc pas été utilisée ici.

Les hypothèses retenues pour l'approche par les revenus sont :

- ▶ un business plan élaboré jusqu'en 2017 afin de tenir compte de la mise sur le marché de nouveaux produits ;
- ▶ un taux d'actualisation correspondant au « Coût Moyen Pondéré du Capital » (CMPC). Au 30 septembre 2006, le CMPC de Bayer Pharma s'élevait à 10,4% ;
- ▶ un taux de croissance à long terme de 1,0%, soit légèrement inférieur au taux d'inflation long terme en Europe tel qu'estimé par Standard & Poor's sur la période 2011 – 2025.

### 2.2. Bayer Santé Familiale

Les différences de croissance attendue, entre Bayer Santé Familiale et les sociétés comparables n'ont pas permis de mettre en œuvre l'approche de marché, dont l'utilisation aurait conduit à la survalorisation de Bayer Santé Familiale.

Les hypothèses retenues pour l'approche par les revenus sont :

- ▶ un business plan élaboré jusqu'en 2012 afin de faire converger les prévisions retenues pour les dépenses d'investissements et les dotations aux amortissements ;
- ▶ un taux d'actualisation correspondant au « Coût Moyen Pondéré du Capital » (CMPC). Au 30 septembre 2006, le CMPC de Bayer Pharma s'élevait à 9,0% ;
- ▶ un taux de croissance à long terme de 2,0%, en ligne avec le taux d'inflation long terme en Europe tel qu'estimé par Standard & Poor's sur la période 2011 – 2025.

### 2.3. Diabetes Care

Compte tenu des mécanismes spécifiques de prix de transfert existants (« système cost + »), l'approche de marché n'a pas pu être mise en œuvre.

Les hypothèses retenues pour l'approche par les revenus sont :

- ▶ un business plan élaboré jusqu'en 2014 afin de faire converger les prévisions retenues pour les dépenses d'investissements et les dotations aux amortissements ;
- ▶ un taux d'actualisation correspondant au « Coût Moyen Pondéré du Capital » (CMPC). Au 30 septembre 2006, le CMPC de Bayer Pharma s'élevait à 12,2% ;
- ▶ un taux de croissance à long terme de 2,0%, en ligne avec le taux d'inflation long terme en Europe tel qu'estimé par Standard & Poor's sur la période 2011 – 2025.

## Schering SAS : Annexe méthodologique

### 3. Approche générale d'évaluation et justification du choix de la méthode retenue

Dans le cadre de la cession projetée de Schering SAS -Lys Lez Lannoy France- à Bayer SAS -Puteaux France-, ainsi que de la fusion à réaliser par la suite de Schering SAS (absorbée) avec Bayer Pharma SAS (absorbante), le Cabinet KPMG a été mandaté par Bayer Schering GmbH Leverkusen pour procéder à l'évaluation de Schering SAS.

Il s'agissait de déterminer la valeur des marchés de Schering SAS au 31/12/2006 en accord avec les standards d'évaluation allemands édictés par l' IDW (Institut der Wirtschaftsprüfer in Deutschland) : IDW S 1 « standard for the valuation of companies ».

La valeur de marché est représentée par la valeur des fonds propres de Schering SAS.

Les méthodes utilisées ainsi que les résultats obtenus sont détaillés dans le rapport KPMG daté du 22/02/2007.

Conformément aux pratiques prévalant dans des contextes économiques similaires, les calculs conduisant à l'estimation de la valeur des fonds propres de Schering SAS ont été menés sur la base d'une évaluation objective, elle-même conçue comme la valeur actuelle des résultats futurs de l'entreprise, du point de vue d'un actionnaire qui fait l'hypothèse que la Société continuera à développer dans le futur la stratégie qu'elle expose dans le présent.

#### ► « Discounted earning value » (actualisation des profit futurs).

Selon le standard IDW S 1, une valeur de fonds propres peut être déterminée en utilisant soit la méthode des flux de liquidités actualisés (discounted cash flow method), soit celle de l'actualisation des profits futurs (discounted earnings). C'est cette dernière méthode, très usuellement pratiquée, qui a été retenue.

Les deux méthodes précitées se basant sur les mêmes hypothèses conduisent aux mêmes valeurs finales de fonds propres. Par conséquent seule la méthode de l'actualisation des profits futurs a été mise en œuvre.

L'actualisation des profits futurs (Discounted Earning Value) de la Société est un concept purement financier basé sur la valeur actuelle des revenus futurs perçus par l'actionnaire. Pour déterminer la valeur actuelle de ces résultats futurs, un taux d'actualisation reflétant la rentabilité attendue d'un investissement comparable est utilisé.

Le revenu net actualisé perçu par l'actionnaire, qui se déduit des résultats futurs actualisés, correspond conceptuellement aux dividendes payables à partir du résultat financier net généré par l'entreprise. La valorisation de l'entreprise exige donc ainsi une projection des résultats financiers futurs distribuables. Pour les déterminer, il est tenu compte des résultats non distribuables ou utilisés à d'autres fins (investissements, remboursements de dettes, voire distributions de réserves).

Un calcul objectif de la valeur des fonds propres de la Société exige que le résultat financier net distribuable soit évalué sur la base de la stratégie documentée de l'entreprise.

En accord avec les pratiques professionnelles habituelles, Schering SAS a été évaluée en ne prenant en compte que les éléments trouvant leur origine dans la société elle-même, et non dans son Groupe d'appartenance (principe de l'évaluation « stand-alone »).

De même, aucun investissement ou désinvestissement ne pouvant survenir qu'après la cession de Schering SAS à Bayer SAS ou encore après la fusion de Schering SAS dans Bayer Pharma SAS n'a été pris en compte.

#### ► **Eléments particuliers**

Tout élément ne pouvant, en tout ou partie, être pris en compte dans le calcul du résultat futur actualisé doit le cas échéant être évalué séparément et ajouté aux résultats futurs actualisés. Ces éléments particuliers peuvent consister en des actifs non opérationnels, des éléments financiers non nécessaires à la marche opérationnelle, ou des effets fiscaux.

Les actifs non opérationnels sont ceux qui peuvent être vendus sans remettre en cause la continuité opérationnelle de l'entreprise.

#### ► **Valeur liquidative et valeur d'actif net**

Il est des cas où il apparaît plus avantageux pour l'entreprise de vendre des morceaux d'actif ou d'activité plutôt que de continuer ses activités opérationnelles, auquel cas il est nécessaire de prendre en compte une valeur liquidative.

Dans le cas présent, une hypothèse intégrale de continuité d'exploitation a rendu l'usage de ce type de méthode non approprié. Il est aussi estimé que la méthode d'actualisation des résultats futurs donne une valeur de l'entreprise supérieure à sa valeur liquidative (dont le calcul aurait entraîné de facto d'importants coûts, sociaux notamment, associés).

Quant à la valeur d'actif net, elle eut été très partielle en l'absence de propriété intellectuelle figurant au bilan. Cette méthode ne convient pas à la perspective de la continuité d'exploitation dans laquelle l'entreprise se situe.

### **4. Hypothèses opérationnelles et paramètres d'évaluation**

La valeur de Schering SAS est conçue comme étant la somme des profits futurs actualisés et des éléments particuliers. La date effective de la valorisation est le 31 décembre 2006.

Le résultat net 2006 a été inclus dans la détermination de la valeur des fonds propres.

Pour calculer le niveau de rentabilité susceptible d'être atteint dans le futur, 3 sources de données ont été utilisées :

- Les données historiques disponibles

Certains retraitements ont été pratiqués sur les profits réalisés par le passé pour se situer dans des conditions de reproductibilité des résultats. Ils n'ont pas eu d'impact sur la valeur finale qui n'est basée que sur les profits futurs, mais ont permis de tester la plausibilité des profits futurs issus des calculs.

- Le plan financier à 3 ans

Les prévisions financières consistent en une projection des comptes de résultat et bilans préparés par Schering SAS en conformité avec les principes IFRS. Elles couvrent la période allant de 2007 à 2009, et ont été établis selon le processus budgétaire formel et détaillé en place dans le Groupe.

- Le plan stratégique BCM (2007 / 2015)

Cet examen a permis l'évaluation d'un résultat reproductible à horizon 2010 et au-delà, ainsi que son taux de croissance attendu. En estimant l'activité future, les risques et des opportunités issus de ces prévisions ont été pris en compte de manière équitable, en se fondant sur les pratiques de Schering et sur les résultats antérieurs disponibles, sans perdre de vue l'objectif de valeur poursuivi.

L'intérêt de cette revue est également de se situer au plus près du cycle de vie réel des produits et, en liaison avec les 3 années antérieures du plan financier, de tenir ainsi compte de l'arrivée sur le marché des nouveaux produits, des pertes de protection des brevets, de la pression des génériques.

Les éléments suivants ont ainsi été systématiquement analysés :

- Développement attendu des ventes et du résultat opérationnel de chaque Business Unit.
- Effets volume et prix liés à la fin de protection des brevets ou de la compétition des génériques
- Effet sur les marges de la variation du mix produit sur la période examinée.

Les ratios et niveaux de coûts historiques et provenant du plan financier ont également été projetés afin de déterminer une structure de coût type.

Le niveau de résultat financier reproductible en 2010 et au-delà est le résultat d'un processus de calcul intégré qui tient compte des besoins financiers de l'entreprise et qui, pour cela, a nécessité de projeter les éléments bilanciaux en tenant compte du réel et de l'estimé des périodes de 2004 à 2009.

Les résultats pris en compte pour l'évaluation correspondent aux sommes effectivement distribuables (dividendes et réserves) dans le respect des différentes limitations légales applicables.

Au-delà de 2006 et jusqu'à 2009, les taux de croissance retenus ont été fournis par la planification détaillée. Au-delà, le plan stratégique a permis de retenir un taux de croissance retenu pour les ventes et les coûts de 1,75 % permettant de calculer une valeur pour l'année terminale 2010.

Ce taux à long terme a été déterminé en considérant que le taux de croissance des résultats suit celui de l'activité. Il est également cohérent avec le taux de croissance envisagé sur les différents métiers et segments où Schering est considérée comme présente à long terme.

Pour évaluer l'entreprise, le résultat net futur anticipé a été actualisé à la date d'effet de la valorisation à un taux d'actualisation raisonnable. Ce taux d'actualisation correspond à un taux sans risque assorti d'une prime de risque constatée sur le marché.

- Le taux sans risque utilisé pour la détermination de la valeur des fonds propres est de 4%, correspondant à celui constaté sur des obligations d'Etat à risque zéro.
- Pour ce qui est de la prime de risque, le modèle standard de valorisation des actifs de marché (capital asset pricing model) a été utilisé dans lequel le coût du capital et les primes de risque sont évalués sans les effets de la fiscalité personnelle des actionnaires. Les études de marché conduisent à l'observation d'une prime de risque établie entre 4 et 5 % sur le long terme, ce qui est également conforme à la recommandation de l'IDW. Aucune raison n'ayant conduit à demander une prime de risque supérieure dans le futur, une prime de risque de marché de 4,5 % a été retenue.
- Quant au risque bêta, Schering SAS n'étant pas une Société cotée, c'est le risque bêta de Schering AG qui a été retenu à la date d'évaluation. Ce risque bêta s'établissait à 0,72 en moyenne entre le 31/12/2002 et le 31/12/2005, l'année 2006 ne pouvant être prise en compte du fait de la perturbation créée par le contexte d'OPA dans lequel Schering a évolué. Pour 2008 et au-delà, un niveau de risque de 0,70 a été appliqué.

Pour finir, la valeur retenue de Schering correspond à la somme de :

- son « résultat distribuable » reproductible en 2010 et au-delà, capitalisé à 5,40%, augmenté des résultats distribuables 2007 à 2009, et des excédents de trésorerie estimés pour chacune de ces années, l'ensemble étant actualisé année par année à son taux spécifique,
- augmentée de la distribution de réserves à hauteur de la trésorerie disponible au 31 décembre 2006.
- diminuée des dividendes dont la distribution doit être approuvée antérieurement à la fusion.

### Approches écartées

Les approches de marché, fondées sur des multiples de sociétés cotées comparables ou de prix observés lors de transactions sur des sociétés du secteur, ont été écartées.

En effet, ces approches nécessitent de déterminer un échantillon de sociétés cotées opérant dans des domaines d'activité comparables ou de trouver des références transactionnelles impliquant des sociétés opérant dans un domaine d'activité similaire à celui de l'entité analysée. Ces méthodes sont souvent complexes à mettre en œuvre du fait de la difficulté de trouver des sociétés comparables ou faute d'informations précises et exhaustives sur les transactions. Elles ont été écartées pour ces raisons.

## DETERMINATION DU RAPPORT D'ECHANGE

Il sera procédé à l'échange d'actions de la société absorbante contre les actions de la société absorbée sur la base des valeurs réelles déterminées selon les méthodes explicitées ci-dessus.

### BAYER PHARMA

Valeur réelle.....348.527.000€

A diminuer des dividendes à verser au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006  
(sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale des associés).....60.000.000 €

Valeur de référence.....288.527.000 €

Nombre d'actions.....2.001.291 €

**Valeur actualisée de l'action..... 288.527.000**  
----- = 144,170437  
2.001.291

**Arrondie à 144,17 €**

### SCHERING SAS

Valeur réelle.....256.000.000 €

A diminuer des dividendes à verser au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006  
(sous réserve de la décision de l'Associé Unique).....50.000.000 €

Valeur de référence.....206.000.000 €

Nombre d'actions.....1.425.924 €

**Valeur actualisée de l'action..... 206.000.000**  
----- = 144,46772...  
1.425.924

**Arrondie à 144,47€**

En conséquence, le rapport d'échange s'établit à 144,47  
----- = 1,00...  
144,17

**Arrondi à 1**

L'ensemble du patrimoine de la société absorbée étant détenu par un seul associé, la société BAYER S.A.S, il est prévu que l'ensemble des actions émises par la société absorbante en rémunération de l'apport soit attribué à la société BAYER S.A.S.

## **ANNEXE 2**

### **Engagements hors bilan de Schering S.A.S. au 31.12.06**

**SCHERING SAS**

**NOTES SUR LES ELEMENTS HORS BILAN AU 31/12/2006**

1) ENGAGEMENTS DONNES	Montants	Bénéficiaires
Autres	20	Douanes Roubaix
2) Crédit Bail	Néant	

**NOTES SUR LES ELEMENTS HORS BILAN AU 30/06/2007 (prévisionnel)**

1) ENGAGEMENTS DONNES	Montants	Bénéficiaires
Autres	20	Douanes Roubaix
2) Crédit Bail	Néant	

## **ANNEXE 3**

### **Etat récapitulatif des inscriptions**

**établi par le Greffe du Tribunal de Commerce  
de Roubaix-Tourcoing en date du 21 mars 2007**

**de la société absorbée**

tribunal de Commerce de  
ROUBAIX - TOURCOING  
du Capitaine Aubert  
BP 30099  
52 ROUBAIX CEDEX 01

Réf. Requéant :

Réf. Greffe : 88863

### ETAT RECAPITULATIF DES INSCRIPTIONS

Délivré le 21/03/2007 exclusivement

REQUERANT

SCHERING SAS  
SERVICE JURIDIQUE

HEF DE SAS SCHERING SAS  
Rue de Toufflers ZI de Roubaix-Est  
59390 LYS LEZ LANNOY  
Activité principale : LA PREPARATION, L'ACHAT ET LA

INSCRIPTION POSITIVE :	Validité
inscriptions de Contrat de location	60 Mois
inscriptions de Crédit-bail en matière mobilière	60 Mois

LANCE D'INSCRIPTION :	
Privilège de la sécurité sociale	Privilège du trésor en matière fiscale
État ou certificat de non paiement	Mention de saisie de sécurité sociale
Nantissement de fonds de commerce	Nantissement judiciaire provisoire
Nantissement judiciaire définitif	Nantissement judiciaire (a.53 ancien CPC)
Nantissement de fonds artisanal	Nantissement de fonds agricole
Nantissement sur outillage et matériel	Gage sur stocks
Privilège du vendeur de fonds de commerce	Déclaration de créance(s)
État (s)	Clause de réserve de propriété
État (s) inaliénable(s)	Prêts et délais (depuis le 1er Mai 2006)
Nantissement sur parts de société civile	Nantissement provisoire/parts sté civile
Nantissement jud. définitif parts sté civ.	Hypothèque fluviale

État récapitulatif comportant 1 feuillet. Pour état conforme comprenant 11 inscriptions.

Le Greffier associé, J. SOINNE

Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.  
LA TRAME CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES  
EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

**SOMMAIRE DES INSCRIPTIONS N° 88863**

**Etat de location** Inscription N° 2002CL2002 du 04/12/2002  
 du 30/11/2002  
 : 47.821,00 EUR sauf mémoire.

**Profit de :** BNP PARIBAS LEASE GROUP  
 46 52 RUE ARAGO  
 LE METROPOLE LA DEFENSE 92823 PUTEAUX CEDEX  
**Le élu :** Idem.  
**Locations :** MICRO-ORDINATEUR  
 FAC 02116069 DU 21/11/2002 CHEZ ARIUS SA

**Etat de location** Inscription N° 2002CL2150 du 28/12/2002  
 du 28/12/2002  
 : 421.820,00 EUR sauf mémoire.

**Profit de :** BNP PARIBAS LEASE GROUP  
 46 52 RUE ARAGO  
 LE METROPOLE LA DEFENSE 92823 PUTEAUX CEDEX  
**Le élu :** Idem.  
**Locations :** MICRO-ORDINATEUR  
 FAC 02127443 DU 18/12/2002 CHEZ ARIUS SA

**Etat de location** Inscription N° 2002CL2151 du 28/12/2002  
 du 28/12/2002  
 : 72.478,00 EUR sauf mémoire.

**Profit de :** BNP PARIBAS LEASE GROUP  
 46 52 RUE ARAGO  
 LE METROPOLE LA DEFENSE 92823 PUTEAUX CEDEX  
**Le élu :** Idem.  
**Locations :** MICRO-ORDINATEUR  
 FAC 02127448 DU 18/12/2002 CHEZ ARIUS SA

**Etat de location** Inscription N° 2002CL2152 du 28/12/2002  
 du 28/12/2002  
 : 45.106,00 EUR sauf mémoire.

**Profit de :** BNP PARIBAS LEASE GROUP  
 46 52 RUE ARAGO  
 LE METROPOLE LA DEFENSE 92823 PUTEAUX CEDEX  
**Le élu :** Idem.  
**Locations :** MICRO-ORDINATEUR  
 FAC 02127461 DU 19/12/2002 CHEZ ARIUS SA

## T SOMMAIRE DES INSCRIPTIONS N° 88863

Etat de location Inscription N° 2002CL2153 du 28/12/2002

du 28/12/2002

: 690.394,00 EUR sauf mémoire.

Profit de : BNP PARIBAS LEASE GROUP  
46 52 RUE ARAGO  
LE METROPOLE LA DEFENSE 92823 PUTEAUX CEDEX

File élu : Idem.  
Conditions : MICRO-ORDINATEUR  
FAC 02127484 DU 19/12/2002 CHEZ ARIUS SA

Etat de location Inscription N° 2002CL2154 du 28/12/2002

du 28/12/2002

: 160.671,00 EUR sauf mémoire.

Profit de : BNP PARIBAS LEASE GROUP  
46 52 RUE ARAGO  
LE METROPOLE LA DEFENSE 92823 PUTEAUX CEDEX

File élu : Idem.  
Conditions : MICRO-ORDINATEUR  
FAC 02127493 DU 19/12/2002 CHEZ ARIUS SA

Etat de location Inscription N° 2002CL2155 du 28/12/2002

du 28/12/2002

: 423.149,00 EUR sauf mémoire.

Profit de : BNP PARIBAS LEASE GROUP  
46 52 RUE ARAGO  
LE METROPOLE LA DEFENSE 92823 PUTEAUX CEDEX

File élu : Idem.  
Conditions : MICRO-ORDINATEUR  
FAC 02127512 DU 19/12/2002 CHEZ ARIUS SA

Etat de location Inscription N° 2006CL1282 du 31/07/2006

du 26/07/2006

Profit de : Sté GE CAPITAL EQUIPEMENT FINANCE  
LEFOULLON IMM DEFENSE PLAZA  
23-27 RUE DELARIVIERE 92800 PUTEAUX

Rencontre de : SAS SCHERING SAS  
ZI de Roubaix-Est  
Rue de Toufflers 59390 LYS LEZ LANNOY

Conditions : N° Insee : 476 180 948  
Activité : LA PREPARATION, L'ACHAT ET LA  
MATERIEL  
1 PHOTOCOPIEUR XEROX 4\*COPIEUR XEROX C 232VF 32PPM  
N/S 2233320016/23368/18810/21772  
N° SERIE 2233320016  
1 PHOTOCOPIEUR XEROX 3\*COPIEUR XEROX C232 VF 32PPM  
.../...

Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.  
LA TRAME CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES  
EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

**T SOMMAIRE DES INSCRIPTIONS N° 88863**

**Etat de location** Inscription N° 2006CL1282 du 31/07/2006 suite

2233324437/0105/3309 N° SERIE 2233324437  
 1 MATERIEL BUREAUTIQUE XEROX 2\*COPYCENTRE C123 CAD  
 3552065432/7990  
 N° SERIE 3552065432/7990  
 1 PHOTOCOPIEUR XEROX WORKCENTRE C123 CAD  
 3552084968 N° SERIE 3552084968  
 1 COPIEUR MULTIFONCTION BROTHER  
 14\*MULTIFONCTION BROTHER 8360 P LASER A4 14 PPM  
 B6C475154/73/4/5/7/9/80/1/2/3/4/5/6/7  
 N° SERIE B6C475187

**Etat-bail en matière mobilière** Inscription N° 2003CB0028 du 04/01/2003  
 du 04/01/2003

**Profit de :** BNP PARIBAS LEASE GROUP  
 46 52 RUE ARAGO  
 LE METROPOLE LA DEFENSE 92823 PUTEAUX CEDEX

**Le élu :** Idem.

**Conditions :** APPAREIL MEDICAL FAC 98005876 DU 06/11/2002 CHEZ L  
 LABORATOIRE SCHERING

**Etat-bail en matière mobilière** Inscription N° 2003CB0450 du 23/03/2003  
 du 23/03/2003

**Profit de :** BNP PARIBAS LEASE GROUP  
 46 52 RUE ARAGO  
 LE METROPOLE LA DEFENSE 92823 PUTEAUX CEDEX

**Le élu :** Idem.

**Conditions :** APPAREIL MEDICAL FAC 98006437 DU 30/12/2002 CHEZ L  
 LABORATOIRE SCHERING

**Etat-bail en matière mobilière** Inscription N° 2004CB0537 du 17/04/2004  
 du 17/04/2004

**Profit de :** BNP PARIBAS LEASE GROUP  
 46 52 RUE ARAGO  
 LE METROPOLE LA DEFENSE 92823 PUTEAUX CEDEX

**Le élu :** Idem.

**Conditions :** APPAREIL MEDICAL  
 Marque: DIVERS MEDICAL Serie: C0201483  
 FAC 5903 DU 02/01/2004 CHEZ LABORATOIRE SCHERING

Cet état sommaire comporte 3 feuillets.

Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.  
 LA TRAME CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES  
 EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

## ANNEXE 4

### **Origine cadastrale et de propriété des parcelles**

## ORIGINE CADASTRALE ET DE PROPRIETE

La Société SCHERING S.A.S. est propriétaire des biens apportés aux termes des présentes, savoir :

- Commune de LYS-LEZ-LANNOY (Nord), cadastrés Section AO no. 249,
- Commune de TOUFFLERS (Nord), cadastrés Section AD no. 252,

par suite des actes et faits suivants :

## **ORIGINES CADASTRALES**

### **A./ - Commune de LYS-LEZ-LANNOY**

La parcelle cadastrée Section AO no. 249 provient de la division de l'ancienne parcelle cadastrée Section AO no. 220 pour 5 ha 02 a et 93 ca divisée en deux nouvelles parcelles cadastrées Section AO :

- 249, pour 1 ha 18 a et 18 ca, objet des présentes,
- 250, pour 4 ha 42 a et 15 ca, depuis lors apportée à la Société DELPHARM LILLE S.A..

Telle que cette division résulte du document d'arpentage dressé par la S.C.P. J. MISSON – F. MOREL, Géomètres-Experts à LILLE (Nord), en date du 16 décembre 2005, portant le numéro d'ordre 1203 C déposé au 2<sup>ème</sup> Bureau des Hypothèques de LILLE (Nord), à l'appui d'une copie authentique de l'acte d'apport partiel d'actif de divers (dont la parcelle cadastrée Section AO no. 250 ci-dessus), reçu par Maître Jean-François LAPOTRE, Notaire Associé à ORSAY (Essonne), le 6 avril 2007, en cours de publication.

Il est précisé :

- que la parcelle cadastrée Section AO no. 220 provient de la réunion des parcelles anciennement cadastrées Section AO no. 16, 18, 145 et 146, en vertu d'un procès-verbal du 2 décembre 1997, publié au Bureau des Hypothèques de LILLE (Nord), le 12 décembre 1997, Volume 97 p no. 15132,

- que la parcelle cadastrée Section AO no. 16 provient de la réunion des parcelles A no. 97, 98 et 99, suivant procès-verbal de réunion du 27 mai 1974, publié au Bureau des Hypothèques de LILLE (Nord), le 27 mai 1974, Volume 1390 no. 15,

- que la parcelle cadastrée Section AO no. 18 provient de la division de la parcelle cadastrée Section A no. 73,

- que la parcelle cadastrée Section AO no. 145 était précédemment cadastrée Section A no. 107, suivant procès-verbal du 11 août 1987, publié au Bureau des Hypothèques de LILLE (Nord), le 14 août 1987, Volume 8494 no. 27,

- que la parcelle cadastrée Section AO no. 146 était précédemment cadastrée Section A no. 141, suivant procès-verbal du 11 août 1987, publié au Bureau des Hypothèques de LILLE (Nord), le 14 août 1987, Volume 8494 no. 27.

### **B./ - Commune de TOUFFLERS**

La parcelle cadastrée Section AD no. 252 provient de la réunion des anciennes parcelles cadastrées :

- . Section AB no. 12,
- . Section AD no. 86, 87 et 88,

Savoir :

1°) – La parcelle cadastrée Section AB no. 12 est devenue Section AD no. 89, suivant procès-verbal de remaniement, en date du 30 novembre 1964, publié le 30 novembre 1964, Volume 7101 no. 21.

2°) – Les parcelles cadastrées Section AD no. 86 – 87 – 88 et 89 ont été réunies en une nouvelle parcelle cadastrée Section AD no. 252, suivant procès-verbal de cadastre, en date du 18 janvier 2000, publié le 19 janvier 2000, Volume 2000 P no. 723.

## **ORIGINE DE PROPRIETE**

### **1./ - Commune de LYS-LEZ-LANNOY**

Anciennes parcelles cadastrées Section A no. 97 – 98 et 99

Pour avoir été acquises par la SOCIETE D'EXPLOITATION DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES SPECIALISES, Société Anonyme au capital de 55.000.000 de Francs, ayant son Siège Social à ROUBAIX (Nord), 47, rue Carpeaux, immatriculée au Registre du Commerce de ROUBAIX, sous le numéro 61 B 94, de :

La SOCIETE IMMOBILIERE DE LA ROCADE, Société Anonyme au capital de 10.000.000 de Francs, ayant son Siège Social à ROUBAIX (Nord), Zone Industrielle de ROUBAIX-EST, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROUBAIX, sous le numéro 73 B 86,

Observation étant ici faite que lesdites parcelles, d'une contenance totale de 4 ha 37 a et 87 ca, formaient majeure partie du lot no. 9 (d'une contenance totale de 4 ha et 45 a) de la Zone Industrielle de ROUBAIX-EST déclarée d'utilité publique par arrêté de Monsieur le Ministre de l'Equipement et du Logement, en date du 24 novembre 1973 et que la Société acquéreur s'est engagée à acquérir de la CHAMBRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE les 7 a et 19 ca de surplus constituant ledit lot no. 9, aux lieu et place de la Société Venderesse.

Aux termes d'un acte reçu par Maître DUCROCQ, Notaire à LILLE (Nord), le 12 octobre 1975.

Cette acquisition a été effectuée moyennant un prix payé comptant et quittancé en l'acte.

La vente a été consentie et acceptée à diverses charges et conditions, dont notamment celles, à la charge de l'Acquéreur "de respecter les charges et conditions insérées au cahier des charges et au règlement d'urbanisme établis par la CHAMBRE DU COMMERCE ET D'INDUSTRIE de LILLE-ROUBAIX-TOURCOING".

Une copie authentique de cet acte a été publiée au Bureau des Hypothèques de LILLE (Nord), le 2 janvier 1976, Volume 2181 no. 17.

L'état délivré sur cette publication du chef de la Société Venderesse était négatif en tous points.

### **2./ - a) – Commune de LYS-LEZ-LANNOY**

Anciennes parcelles cadastrées Section AO no. 18 :

#### **b) – Commune de TOUFFLERS**

Ancienne parcelle cadastrée Section AB no. 12 :

Pour avoir été acquises par la SOCIETE D'EXPLOITATION DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES SPECIALISES, Société Anonyme au capital de 55.000.000 Francs, ayant son Siège Social à ROUBAIX (Nord), 47, rue Carpeaux, immatriculée au Registre du Commerce de ROUBAIX (Nord), sous le numéro 61 B 94, de :

La CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LILLE ROUBAUX TOURCOING, Etablissement public, ayant son Siège à LILLE (Nord), au Palais de la Bourse,

Aux termes d'un acte reçu par Maître DUCROCQ, Notaire à LILLE (Nord), le 12 octobre 1976.

Observation étant ici faite que lesdites parcelles, pour une contenance globale de 7 a et 13 ca, formaient le complément du lot no. 9, dont il est question ci-dessus, de la Zone Industrielle de ROUBAIX-EST à l'acquisition duquel la Société acquéreur s'était engagée, aux termes de l'acte sus-relaté du 14 octobre 1975.

Une copie authentique de ces actes a été publiée au Bureau des Hypothèques de LILLE (Nord), le 10 décembre 1976, Volume 2671 no. 19.

L'état délivré sur cette publication du chef de la Société Venderesse était négatif en tous points.

3./ - a) – Commune de LYS-LEZ-LANNOY

Anciennes parcelles cadastrées Section A no. 107 et 141 :

b) – Commune de TOUFFLERS

Anciennes parcelles cadastrées Section AD no. 86 – 87 et 88 :

Pour avoir été acquises par la Société SCHERING, Société Anonyme au capital de 92.592.400 Francs, ayant son Siège Social à LYS-LEZ-LANNOY, rue de Toufflers, Zone Industrielle de ROUBAIX-EST, immatriculée au Registre du Commerce de ROUBAIX, sous le numéro B 476 180 948 – 61 B 94, de :

La CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LILLE ROUBAIX TOURCOING, Etablissement public, ayant son Siège à LILLE au Palais de la Bourse,

Aux termes d'un acte reçu par Maître LECOCQ, Notaire Associé à SECLIN (Nord), le 11 décembre 1985, et suivant deux actes complémentaires, en date des 29 janvier 1987 et 29 mai 1987.

Cette acquisition a été effectuée moyennant un prix payé comptant et quittancé à l'acte de vente.

La vente a été consentie et acceptée à diverses charges et conditions, dont notamment celles, à la charge de l'Acquéreur "de respecter les charges et conditions insérées au cahier des charges et au règlement d'urbanisme établis par la CHAMBRE DU COMMERCE ET D'INDUSTRIE de LILLE-ROUBAIX-TOURCOING".

Une copie authentique de ces actes a été publiée au Bureau des Hypothèques de LILLE (Nord), le 7 août 1987, Volume 8490 no. 37, 38 et 39.

L'état délivré sur cette publication du chef de la Société Venderesse était négatif en tous points.

Il est ici précisé :

. qu'aux termes d'une délibération des Associés réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, le 28 octobre 1977, il a été décidé de changer la dénomination sociale de la "SOCIETE D'EXPLOITATION DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES SPECIALISES" par celle de "LABORATOIRES SCHERING",

. qu'aux termes d'une délibération des Associés réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, le 9 décembre 1980, ayant approuvé le projet de fusion par voie d'absorption des Sociétés SOPARPLA et SCHERING FRANCE, il a été décidé de changer la dénomination sociale "LABORATOIRES SCHERING" par celle de "SCHERING",

. que, par suite d'une décision prise en Assemblée Générale Extraordinaire des Associés, le 3 octobre 1989, il a été décidé de changer la dénomination sociale "SCHERING" par celle de "SCHERING S.A.",

. que par suite d'une décision prise en Assemblée Générale Extraordinaire des Associés, dont le procès-verbal a été déposé au Rang des Minutes de Maître BISSON, Notaire Associé à PARIS, le 9 août 1989, publié au Bureau des Hypothèques de LILLE (Nord), le 24 août 1989, Volume 3326 no. 10, le Siège Social a été transféré de ROUBAIX (Nord), 47, rue Carpeaux à LYS-LEZ-LANNOY, rue Toufflers, Zone Industrielle de ROUBAIX-EST,

. que par suite d'une décision prise en Assemblée Générale Extraordinaire des Associés, en date du 8 décembre 2005, la forme juridique de la Société SCHERING a été transformée de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance en Société par Action Simplifiée.



A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, located in the bottom left corner of the page.

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, located in the bottom right corner of the page.

## **ANNEXE 5**

### **Bail commercial de la société absorbée**

**ACTE DE RENOUELEMENT DU BAIL  
COMMERCIAL DU 29 AVRIL 1997**

C.S. 2002.1  
1997

**ENTRE LES SOUSSIGNES**

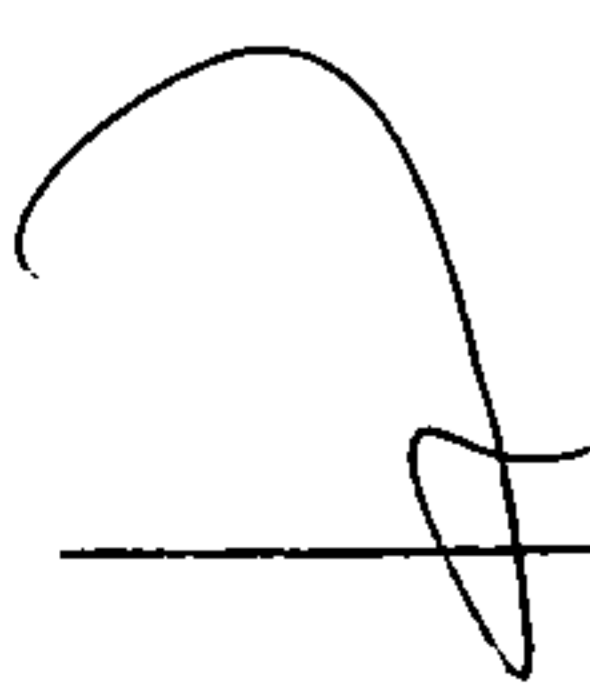
La Société **COMMERZ GRUNDBESITZ INVESTMENT GESELLSCHAFT mbh**, dont le siège social est à Wiesbaden-Erbenheim (Allemagne) Kreuzberger Ring 56, succursale de Paris dont le principal établissement est domicilié dans les locaux de l'ATEAC à Paris 16ème arrondissement - 112 avenue Kléber, représentée par Monsieur Bardo Magel et Monsieur Georg Orlich, dûment habilités aux fins des présentes ainsi qu'ils le déclarent, ou toute société qui s'y substituerait avec son propre représentant dûment habilité aux fins des présentes.

ci-après dénommé « **LE BAILLEUR** »,  
D'UNE PART,

**ET**

La Société **SCHERING S.A.S**, Société par actions simplifiée au capital de 21.738.100 €, dont le siège social est à rue de Toufflers 59390 LYS LEZ LANNOY, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Roubaix-Tourcoing sous le numéro B 476 180 948, représentée par Monsieur Xavier Guille des Buttes, Président du Directoire et dûment habilité aux fins des présentes.

ci-après dénommé « **LE PRENEUR** »,  
D'AUTRE PART,



PARAPHE



**IL EST PREABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :**

La Société Commerz Grundbesitz Investmentgesellschaft est propriétaire de l'ensemble immobilier dénommé « Etoile Saint Honoré » sis 21,23,25 rue Balzac, Paris 75008, dont les locaux font l'objet du présent bail.

Par acte sous seing privé en date du 29 avril 1997 à Paris et prenant effet le 1<sup>er</sup> juin 1997 (ci-après le « Bail initial »), la société BALZAC SAINT HONORE SNC, aux droits de laquelle est venue la société COMMERZ GRUNDBESITZ INVESTMENT GmbH, a fait bail et donné à loyer à la société SCHERING, divers locaux et emplacements de stationnement situés dans un ensemble immobilier dénommé "Etoile Saint Honoré" sis 21/23/25 rue Balzac à Paris (75008) pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter du 1<sup>er</sup> juin 1997 pour finir le 31 mai 2006, et se décomposant de la manière suivante :

- Locaux à usage de bureaux situés au 3<sup>ème</sup> étage de l'immeuble sis 21, rue Balzac d'une surface d'environ 498 m<sup>2</sup> et portant le numéro de lot 110 (en ce compris une quote-part des parties communes) ;
- 12 emplacements de stationnement situés en sous-sol de l'ensemble immobilier.

Par acte d'huissier en date du 29 novembre 2005, le Bailleur a donné congé avec offre de renouvellement des locaux pour le 31 mai 2006, point de départ du renouvellement du Bail.

Le Preneur a accepté l'offre de renouvellement du Bail Initial aux conditions ci-après le tout dénommé « le Bail Renouvelé ».

Les parties se sont rapprochées et sont expressément convenu de renouveler le Bail Initial aux conditions suivantes.

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT.**

**ARTICLE 1 – RENOUELEMENT**

**1.1 Principe de renouvellement**

Les Parties conviennent d'un commun accord de renouveler le Bail Initial et de conclure le présent Bail Renouvelé.

**1.2 Date d'effet du renouvellement**

Le Bail Renouvelé prendra effet le 1<sup>er</sup> juin 2006.

**1.3 Durée du renouvellement**

Le Bail Renouvelé est conclu pour une durée de neuf années, soit pour se terminer le 31 mai 2015, le Preneur ayant la faculté de résilier le Bail Renouvelé à l'issu de chaque période triennale par acte extra judiciaire signifié au Bailleur au moins 6 mois à l'avance.

## **ARTICLE 2 : LOYER**

Le loyer annuel HT et hors charges pour les locaux est fixé à 327.302 € (trois cent vingt sept mille trois cent deux euros) à compter du 1<sup>er</sup> juin 2006.

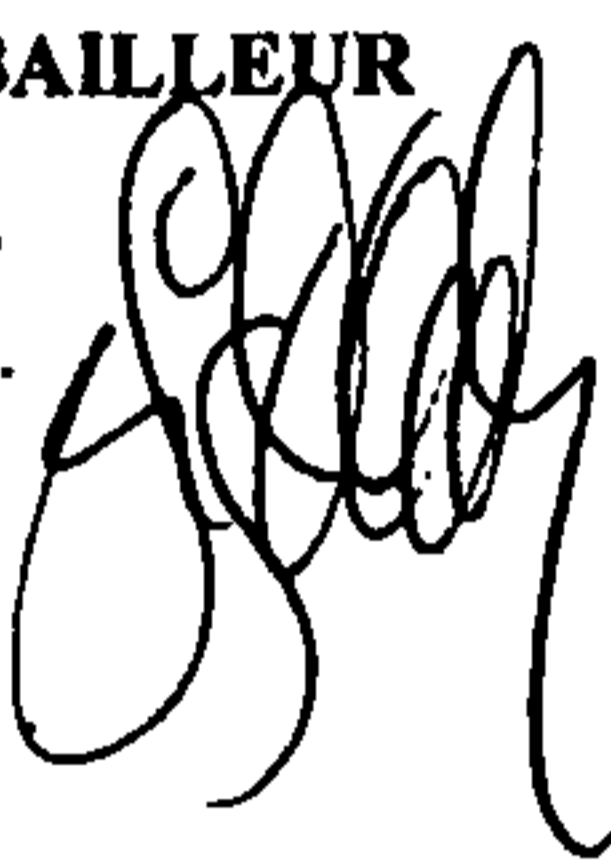
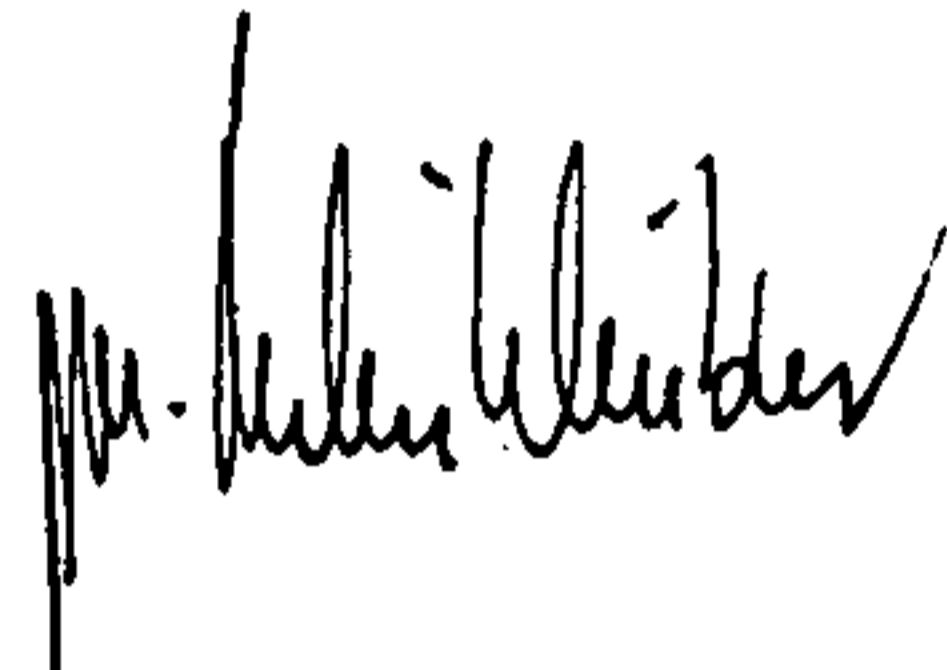
## **ARTICLE 3 : INDEXATION DU LOYER**

L'indice INSEE de base retenue pour le calcul de la première indexation qui interviendra au 1<sup>er</sup> juin 2007 sera celui du 3<sup>ème</sup> trimestre 2005 à paraître.

Toutes les clauses et conditions du Bail Initial non modifiées par le présent acte de renouvellement demeurent inchangées.

Fait à Paris, le ..9.11.23 106  
en deux exemplaires.

**LE BAILLEUR**

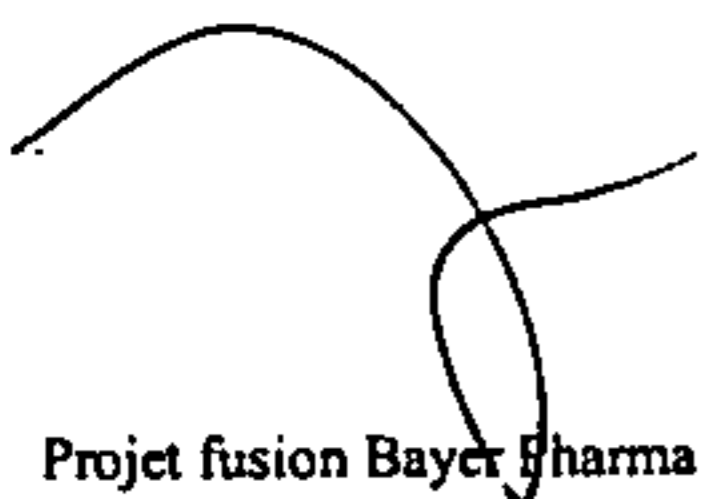
i.v.  M. 

**LE PRENEUR**



## **ANNEXE 6**

### **Liste des contrats intuitu personae de la société absorbée**



**LISTE DES CONTRATS INTUITU PERSONAE**

Cocontractant	Nature du contrat	Date d'effet	Date de fin/ Délai de résiliation
TVF - 92103 BOULOGNE BILLANCOURT	Concession d'un droit d'utilisation	04/01/2006	04/01/2011
TVF - 92103 BOULOGNE BILLANCOURT	Concession d'un droit d'utilisation	22/12/2004	31/12/2009
TVF - 92103 BOULOGNE BILLANCOURT	Concession d'un droit d'utilisation	13/01/2004	CDI
ADP EUROPE - 92300 LEVALLOIS-PERRET	Contrat de prestations de services	13/01/2004	Jusqu'au 30/05/2008 - TR Préavis 6 mois -
SYSTEMAT - 95941 ROISSY CHARLES DE GAULLE	Prestation de services Maintenance	01/07/2006	1 AN -TR - Préavis 3 mois
SYSTEMAT - 95941 ROISSY CHARLES DE GAULLE	Prestations de services Maintenance Serveurs	01/01/2006	1 AN -TR - Préavis 3 mois
L2 INFORMATIQUE - 78100 ST GERMAIN EN LAYE	Contrat de maintenance logiciel LAGON	19/06/2006	3 ANS - TR 1 AN - Préavis 3 mois
XEROX FINANCIAL SERVICES - 92200 NEUILLY SUR SEINE	Contrat de location N° 2467126 (Atelier repro/DRH)	16/05/2003	60 mois - TR 1 AN - Préavis 3 mois
XEROX - 59700 MARCQ EN BAROEUL	Contrat de location N° 2428402T	24/10/2002	5 ANS - TR 1 AN - Préavis 3 mois
BIOGARAN - 92700 COLOMBES	Contrat d'exploitation (Androcur) + Cahier des charges	19/01/2004	3 ANS - TR 1 AN - Préavis 18 mois
BIOGARAN - 92707 COLOMBES	Contrat d'exploitation (Minerva 35) + Cahier des charges	27/03/2003	3 ANS - TR 1 AN - Préavis 18 ans
LISA-PHARM - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	Contrat de fourniture (AROLAC) + Cahier des charges	01/07/2005	En cours de transfert à DELPHARM
PROFILE RESPIRATORY SYSTEM	Supply agreement		En cours de renégociation
COMMERZGRUNDBESITZ INVESTMENTGESELLSCHAFT - WIESBADEN	Bail Commercial (BALZAC)	01/06/2006	9 ANS - résiliable tous les 3 ans - Préavis 6 mois
CONCEPT - 92514 BOULOGNE BILLANCOURT	Licence d'utilisation progiciel E.Cash + E.Bank	26/11/2001	Durée d'utilisation du logiciel
AIR France/KLM - 95747 ROISSY CDG	Accord commercial 2007	01/01/2007	1 AN - sans TR
SNCF - 75014 PARIS	Accord commercial 2007	01/01/2007	1 AN - sans TR
EDF - 75008 PARIS	Contrat d'Accès au Réseau de Distribution	17/01/2007	3 ANS - TR 1 AN - Préavis 3 mois

100227 CENTRE HOSPITALIER	900, ROUTE DE PARIS	BP 401
115405 DIRECTION GENERALE ACTION SOCIALE	SERVICE PETITE ENFANCE	10, RUE PAVE D' AMOUR
102026 HOPITAL LOCAL PAYS DE GEX	160, RUE MARC PANISSOD	
100235 HOPITAL DE PONT DE VAUX	1, PLACE GILBERT VOLDOIRE	
100229 CHG RECAMIER	52, RUE GEORGES GIRERD	B.P. 139
100271 CENTRE HOSPITALIER DE SOISSONS	46, AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	
100267 CENTRE HOSPITALIER	1 AVENUE MICHEL DE L'HOSPITAL	B.P. 608
100269 CENTRE HOSPITALIER	ROUTE DE VERDILLY	B.P. 179
100915 CENTRE HOSPITALIER DE MOULINS	10, AVENUE GENERAL DE GAULLE	B.P. 609
100109 CENTRE HOSPITALIER GENERAL	18, AVENUE DU 8 MAI 1945	B.P. 1148
102164 CENTRE HOSPITALIER DE VICHY		B.P. 2757
113854 HOPITAL COEUR DU BOURBONNAIS	PAVILLON FRANCOIS MERCIER	
102173 E.H.P.A.D.	1, AVENUE DE LA REPUBLIQUE	B.P. 68
100279 CENTRE HOSPITALIER	B.P. 213	QUARTIER SAINT CHRISTOP HE
100284 CENTRE HOSPITALIER DE GAP	1, PLACE AUGUSTE MURET	
100558 CENTRE HOSPITALIER DE GRASSE	CHEMIN DE CLAVARY	B.P. 53149
100884 CENTRE ANTOINE LACASSAGNE NICE	33, AVENUE DE VALOMBROSE	
100877 CONSEIL GENERAL ALPES-MARITIMES	SERVICE ACTIONS MATERNITE ENFANCE	B.P. 3007
100557 CENTRE HOSPITALIER	15, AVENUE DES BROUSSAILLES	B.P. 264
102348 CENTRE HOSPITALIER LA PALMOSA	2, AV. ANTOINE PEGLION	
102346 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	B.P. 30	
100972 CENTRE HOSPITALIER	2, AVENUE PASTEUR	B.P. 707
100797 CENTRE HOSPITALIER D'ANNONAY		B.P.119
113975 HOPITAL LOCAL	AVENUE NADAL	
000107 HOPITAL LOCAL FERNAND LAFONT		
100798 CENTRE HOSPITALIER D'AUBENAS	AVENUE DE BELLANDE	B.P. 146

114640 HOPITAL LOCAL	12 RUE DE CHEMIN NEUF	
100802 HOPITAL LOCAL		
112643 HOPITAL LOCAL	RUE PAUL SEMARD	
100314 CENTRE HOSPITALIER DE CHARLEVILLE	SECRETARIAT PHARMACIE	45, AVENUE DE MANCHES TER
100320 CENTRE HOSPITALIER BELAIR	1, RUE PIERRE HALLALI	
100317 CENTRE HOSPITALIER DE SEDAN	2 AVENUE DU GENERAL MARGUERITTE	CS 40903
100316 CENTRE HOSPITALIER DE RETHEL	GHSA Site de Rethel	3, PLACE HOURTOU LE RUE HENRION NET
100318 CENTRE HOSPITALIER DE VOUZIER	GHSA SITE DE VOUZIER	
100319 HOPITAL LOCAL DE NOUZONVILLE	65, RUE EDOUARD VAILLANT	
100987 CENTRE HOSPITALIER DE TROYES	101, AVENUE ANATOLE FRANCE	BP 718
101076 C.H.G. NARBONNE	B.P. 824	
101080 CENTRE HOSPITALIER	B.P. 1200	
101077 CENTRE HOSPITALIER A. GAYRAUD	ROUTE DE SAINT HILAIRE	
101031 CENTRE HOSPITALIER	1, RUE COMBAREL	
101034 CENTRE HOSPITALIER	SITE DE RULHE	
101036 CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL	88 AVENUE DU DR GALTIER	BP 291
101035 HOPITAL JEAN SOLINHAC	RUE SOEUR MARIE CATON	
102753 CENTRE GERONTOLOGIQUE	1, RUE ELZEARD ROUGIER	
100885 INSTITUT PAOLI-CALMETTES	232, BD SAINTE MARGUERITE	
100583 HOPITAL SAINT JOSEPH	26 BOULEVARD DE LOUVAIN	
102741 ASSISTANCE PUBLIQUE MARSEILLE	DIRECTION DES EQUIPEMENTS / APPROV.	80 RUE BROCHIER
100362 CENTRE HOSPITALIER VALVERT	BOULEVARD DES LIBERATEURS	
102670 CONSEIL GENERAL BOUCHES RHONE	BUREAU A 1050 - DPMIS	52, AVENUE DE SAINT- JUST
100289 C.H.G. D'AIX-EN-PROVENCE	AVENUE DES TAMARIS	
102742 CENTRE HOSPITALIER MONTPERRIN	109, AV DU PETIT BARTHELEMY	
100783 CENTRE HOSPITALIER	B.P. 80195	QUARTIER FOURCHO N

100782 C.H.G. DE SALON-DE-PROVENCE	207, AVENUE JULIEN FABRE, B.P. 321	
100618 CENTRE HOSPITALIER AUBAGNE	179, AVENUE DES SOEURS GASTINE	
100781 CENTRE HOSPITALIER DE MARTIGUES	3 BOULEVARD DES RAYETTES	B.P. 50248
100619 CENTRE HOSPITALIER DE LA CIOTAT	BOULEVARD LAMARTINE	B.P. 150
100827 HOPITAL DES ARMEES LAVERAN	BOULEVARD LAVERAN	B.P. 50
100217 CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE	93, RUE CAPONIERE	BP 223
102839 C.H.R.UNIVERSITAIRE DE CAEN	AVENUE DE LA COTE DE NACRE	
100216 CENTRE HOSPITALIER DE LISIEUX	4, RUE ROGER AINI	B.P. 97223
100218 ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS BESSIN	13, RUE DE NESMOND	BP 142
100221 CENTRE HOSPITALIER D'HONFLEUR	CHEMIN DE LA PLANE	
100067 CENTRE HOSPITALIER H. MONDOR	50, AVENUE DE LA REPUBLIQUE	B.P. 229
100069 CENTRE HOSPITALIER	AVENUE DU DR.MALLET	
100720 HOPITAL LOCAL	PLACE DU CHAMP DE FOIRE	
100717 HOPITAUX DU SUD-CHARENTE	ROUTE DE ST BONNET	
100716 C.H.G. D'ANGOULEME		
102942 CENTRE HOSPITALIER	HOPITAL SAINT LOUIS	RUE DU DOCTEUR SCHWEITZ ER, B.P. 505 B.P. 326
100725 CENTRE HOSPITALIER	PLACE DU 11 NOVEMBRE	
102943 CENTRE HOSPITALIER	B.P.217	
100724 CENTRE HOSPITALIER	16 RUE DU DOCTEUR PELTIER	B.P. 30009
100728 HOPITAL LOCAL DE MARENNES	9 – 13 BOULEVARD MARECHAL LECLERC	
120123 HOPITAL LOCAL SAINT HONORE		
100727 C.H.G. DE SAINT-JEAN-D'ANGELY	18 RUE DU PORT	B.P. 93
100726 CENTRE HOSPITALIER		BP 109
102988 CENTRE HOSPITALIER JACQUES COEUR	145 AVENUE FRANCOIS MITTERRAND	
102987 CENTRE HOSPITALIER	33 , RUE LEO MERIGOT	B.P.237
102989 C.H. ST-AMAND-MONTROND	44 AVENUE JEAN JAURES	BP 180
100623 CENTRE HOSPITALIER	3 PLACE MASCHAT	B.P. 160
100625 HOPITAL LOCAL	AVENUE GUSTAVE PARRE	
100622 CENTRE HOSPITALIER	BOULEVARD DOCTEUR VERLHAC	B.P. 432
117337 CENTRE HOSPITALIER		

103043 HOPITAL LOCAL		
103044 C.H. DEPARTEMENTAL DE CASTELLUCCIO	B.P. 85	
113217 CENTRE HOSPITALIER CORTE TATTONE	AVENUE DU 9 SEPTEMBRE	B.P. 41
100114 C.H. LA MISERICORDE	27 AVENUE IMPERATRICE EUGENIE	
100115 C.H. DE BASTIA	B.P. 680	
100887 CENTRE G.FRANCOIS LECLERC A DIJON	1 RUE DU PROFESSEUR MARION	BP 77980
101038 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	2 BOULEVARD DELATTRE DE TASSIGNY	
101043 CENTRE HOSPITALIER DE SEMUR	3, AVENUE PASTEUR	
101039 HOSPICES CIVILS DE BEAUNE	AVENUE GUIGONE DE SALINS	B.P. 104
101040 CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL	RUE CLAUDE PETIET	B.P. 111
101044 CENTRE HOSPITALIER	RUE AUGUSTE CARRE	B.P. 80
100598 HOPITAL YVES LE FOLL	10, RUE MARCEL PROUST	B.P. 2367
100025 CENTRE HOSPITALIER RENE PLEVEN	RUE CHATEAUBRIANT	BP 56
100603 CENTRE HOSPITALIER DE PAIMPOL	CHEMIN DE MALABRY, B.P. 91	
101196 POLYCLINIQUE DE LA MARCHE	57 AVENUE DU BERRY	
100123 CENTRE HOSPITALIER	39, AVENUE DE LA SENATORERIE	BP 159
100127 CENTRE HOSPITALIER	RUE HENRY DUNANT	
113291 CENTRE HOSPITALIER	1, RUE DU SEMINAIRE	
100071 CENTRE HOSPITALIER	80, AVENUE G.POMPIDOU	B.P. 9052
100073 CENTRE HOSPITALIER	AVENUE DU DR CALMETTE	B.P. 820
100074 CENTRE HOSPITALIER JEAN LECLAIRE	LE POUGET - B.P. 139	
113310 HOPITAL LOCAL DE NONTRON	B.P. 104	
100075 HOPITAL LOCAL	RUE JEAN MOULIN	
103295 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	PHAMACIE CENTRALE HOPITAL J. MINJOZ	3, BOULEVA RD FLEMING
115257 CONSEIL GENERAL DU DOUBS	DIRECTION DES SOLIDARITES	18 RUE DE LA PREFECT URE
103303 CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE	RUE DU DOCTEUR CHARCOT	
103297 CENTRE HOSPITALIER	2, FAUBOURG SAINT ETIENNE	B.P. 329
100806 CENTRE HOSPITALIER ROMANS	ROUTE DE TAIN	B.P. 1002

100803	CENTRE HOSPITALIER DE MONTELIMAR	QUARTIER BEAUSSERET	B.P.249
100804	CENTRE HOSPITALIER DE VALENCE	179 BOULEVARD MARECHAL JUIN	
101023	CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE	62, ROUTE DE CONCHES	
101017	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL	17, RUE SAINT-LOUIS	
101025	HOPITAL LA MUSSE	B.P. 119	
101018	CENTRE HOSPITALIER	5, RUE DU DOCTEUR BURNET	B.P. 912
101019	CENTRE HOSPITALIER DE BERNAY	5, RUE ANNE DE TICHEVILLE	B.P. 353
100903	CENTRE HOSPITALIER DE CHARTRES	HOPITAL LOUIS PASTEUR	BP 30 407
100904	CENTRE HOSPITALIER DE DREUX	HOPITAL VICTOR JOUSSELIN	44, AVENUE PRESIDEN T KENNEDY
100906	CENTRE HOSPITALIER	ROUTE DE JALLANS	
100907	CENTRE HOSPITALIER DE NOGENT ROTHOU	AVENUE DE L'EUROPE	BP 169
100253	CENTRE HOSPITALIER DE CORNOUAILLE	14 BIS, AVENUE YVES THEPOT	B.P. 1757
100254	HOPITAL GOURMELEN	1, RUE ETIENNE GOURMELEN	bp 1705
100834	HOPITAL D' INSTRUCTION DES ARMEES	CLERMONT TONNERRE	BP 41
100140	SYNDICAT INTER HOSPITALIER	20 BIS, AVENUE MARECHAL LECLERC	B.P. 134
100251	CENTRE HOSPITALIER DE BREST	HOPITAL DE LA CAVALE BLANCHE	Boulevard Tanguy Prigent
114052	CENTRE HOSPITALIER	BOULEVARD TANGUY PRIGENT	
100252	CENTRE HOSPITALIER DE MORLAIX	15 Rue de Kersaint Gilly	BP 97237
103586	CENTRE HOSPITALIER DE CARHAIX	1, RUE DU DOCTEUR MENGUY	BP 157
100704	C.H.U. NIMES	PLACE DU PROFESSEUR DEBRE	
103642	CENTRE HOSPITALIER	B.P. 139	811 AVENUE DOCTEUR JEAN- GOUBERT
103644	CHG LOUIS PASTEUR	AVENUE ALPHONSE DAUDET	
115785	CENTRE HOSPITALIER		
103611	DIRECTION PREVENTION MEDICO- SOCIALE	10, RUE VILLEPERDRIX	
100349	CENTRE HOSPITALIER G-MARCHANT	134, ROUTE D'Espagne	B.P. 65714
110724	C.H.U. TOULOUSE	HOTEL DIEU SAINT JACQUES	2 RUE VIGUERIE TSA 80035
101238	CLINIQUE SARRUS TEINTURIERS	46, ALLEES CHARLES DE FITTE	

110358 ECOLE NATIONALE VETERINAIRE	23, CHEMIN DES CAPELLES	
103773 S.A. NOUVELLE CLINIQUE DE L'UNION	BOULEVARD DE RATALENS	
101709 CLINIQUE ST JEAN LANGUEDOC	20, ROUTE DE REVEL	
101719 HOPITAL LOCAL	116, AVENUE LOUIS PASTEUR	B.P. 10202
100350 CENTRE HOSPITALIER	ROUTE DE ST PLANCARD	BP 183
100355 CENTRE HOSPITALIER D'AUCH	ALLEE MARIE CLARAC B.P. 382	
100655 CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE	DIRECTION DES ACTIONS DE SANTE	ESPLANA DE CHARLES DE GAULLE
100087 C.H. CHARLES PERRENS	121, RUE DE LA BECHADE	
100889 FONDATION BERGONIE	229, COURS DE L'ARGONNE	
100086 CENTRE HOSPITALIER GENERAL	PLACE SAINT-MICHEL	B.P.111
100085 CENTRE HOSPITALIER PASTEUR	RUE PAUL LANGEVIN	B.P. 116
100081 C.H.G. DE SAINTE FOY LA GRANDE	AVENUE CHARRIER	B.P. 10
111968 CENTRE DE SOINS LES LAURIERS	B.P. 119	
100084 CENTRE HOSPITALIER SAINT NICOLAS	97, RUE DE L'HOPITAL	B.P. 90
100080 CENTRE HOSPITALIER	89, RUE CAZEAUX CAZALET	
100083 CENTRE HOSPITALIER	4 CHEMIN DIT DE MARMANDE	
103906 CENTRE HOSPITALIER	112 RUE DE LA MARNE	BP 199
103910 CENTRE DE LA TOUR DE GASSIES	UGE CAM D'AQUITAINE	
114571 HOPITAL LOCAL MONSEGUR	53, RUE SAINT JEAN	
100361 CHU HAUT-LEVEQUE	AVENUE DE MAGELLAN	
111075 HOPITAL DES ARMEES ROBERT PICQUE	ROUTE DE TOULOUSE	B.P. 28
112112 HOPITAL LOCAL	22, RUE HENRI REBOUL	B.P. 62
104009 CENTRE HOSPITALIER DE SETE	BOULEVARD CAMILLE BLANC, B.P. 475	
104007 CHU DE MONTPELLIER	PHIE CENTRALE EUROMEDECINE	RUE DU CADUCEE
100890 C.R.L.C. DE MONTPELLIER	VAL D'AURELLE - PAUL LAMARQUE	
104014 HOPITAL LOCAL DE LUNEL	141 PLACE DE LA REPUBLIQUE	
104005 CENTRE HOSPITALIER DE BEZIERS	B.P. 740	2 RUE VALENTIN HAUY
111710 HOPITAL LOCAL	AVENUE NOEMIE BERTHOMIEU	
104093 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	HOPITAL PONTCHAILLOU	RUE HENRI LE

104050 CONSEIL GENERAL D'ILLE ET VILAINE	D.A.F./SERVICE ACHATS-MARCHES	GUILLOUX 1, AVENUE DE LA PREFECT URE
101732 HOPITAL LOCAL DE JANZE	BOULEVARD PLAZANET	
100028 CENTRE HOSPITALIER DE FOUGERES	133, RUE DE LA FORET	BP 10561
119798 HOPITAL LOCAL	29 RUE SAINT ROCH	BP 25
100026 CENTRE HOSPITALIER DE ST.MALO	1 RUE DE LA MARNE	BP 114
100031 HOPITAL RENE LE HERISSE	9, RUE DE FOUGERES	
100141 CENTRE HOSPITALIER DE REDON	8 AVENUE ETIENNE GASCON	B.P. 90343
100027 CENTRE HOSPITALIER. G.REGNIER	108, AVENUE DU GENERAL LECLERC	B.P. 60321
100941 CENTRE HOSPITALIER	216, AVENUE DE VERDUN	BP 585
100946 C.H.R.U. TOURS	PHARMACIE LOGIPOLE TROUSSEAU	
100947 CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL	RUE DES URSULINES	B.P. 329
100949 CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL	RUE DES URSULINES	B.P. 329
100950 CENTRE HOSPITALIER DU CHINONNAIS	SAINT BENOIT LA FORET	B.P. 248
101811 CACIC PRIVE	ALLEE DU PETIT CHER	B.P. 101
115384 CACIC PUBLIC	ALLEE DU PETIT CHER	
100002 C.H.U. GRENOBLE	PAVILLON MOIDIEU	B.P. 217
100009 CENTRE HOSPITALIER	1 AVENUE FELIX FAURE	B.P. N° 8
100004 CENTRE HOSPITALIER LUCIEN HUSSEL		B.P. 127
100006 CENTRE HOSPITALIER	35 AVENUE MARECHAL LECLERC	B.P. 348
100010 CENTRE HOSPITALIER	62 RUE DES ALPES	
100019 HOPITAL LOCAL	BOULEVARD VICTOR HUGO	B.P. 207
100022 CENTRE HOSPITALIER	280 , CHEMIN DES MARTINS	BP 11
100007 CENTRE HOSPITALIER	B.P. 8	
100003 CENTRE HOSPITALIER		B.P. 100
100016 HOPITAL LOCAL	PLAMPALAIS	
101048 CENTRE HOSPITALIER GENERAL	55, RUE DOCTEUR JEAN MICHEL	B.P.364
104293 CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE	120, ROUTE NATIONALE	SAINT- YLIE B.P.100
104294 CENTRE HOSPITALIER L. PASTEUR	AVENUE LEON JOUHAUX	B.P. 79

100092 CENTRE HOSPITALIER	AVENUE PIERRE DE COUBERTIN	
100091 CENTRE HOSPITALIER	BOULEVARD YVES DU MANOIR	B.P. 323
100657 CENTRE HOSPITALIER	MAIL PIERRE CHARLOT	CELLULE DES MARCHES B.P.108
100659 CENTRE HOSPITALIER	98, RUE POTERIE	
100658 CENTRE HOSPITALIER	96, RUE DES CAPUCINS	
100715 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	PHARMACIE HOPITAL NORD	
100249 CENTRE HOSPITALIER GENERAL	26, RUE CAMILLE PARIAT	
104448 MAISON DE RETRAITE DE LA LOIRE	11, ROUTE DE CHAMBLES	
104443 HOPITAL LOCAL	202, RUE DES URSULINES	
100248 CENTRE HOSPITALIER DE ROANNE	28, RUE DE CHARLIEU	B.P. 511
100250 CENTRE HOSPITALIER DU PAYS DE GIER	19, RUE VICTOR HUGO	
111042 CENTRE HOSPITALIER	RUE PAUL LANGEVIN	B.P. 59
104437 CENTRE HOSPITALIER GENERAL	B.P. 219	
100247 CENTRE HOSPITALIER GENERAL		B.P. 130
100605 CENTRE HOSPITALIER E. ROUX	12 BOULEVARD DR. CHANTEMESSE	B.P. 352
100606 CENTRE HOSPITALIER DE BRIOUDE	2, RUE MICHEL DE L' HOSPITAL	
100608 HOPITAL LOCAL PIERRE GALLICE	RUE DU 19 MARS 1962	B.P. 32
104549 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	85 rue Saint Jacques	
101750 CENTRE HOSPITALIER CHATEAUBRIANT	RUE DE VERDUN B.P. 229	
104553 C.H. FRANCIS ROBERT	160, RUE DU VERGER	BP 229
101753 HOPITAL LOCAL NOZAY	1 ROUTE DE NORT SUR ERDRE	
104554 HOPITAL DE GUERANDE	AVENUE PIERRE DE LA BOUEXIERE	BP 25419
111461 GIE SAINT NAZAIRE	CENTRE D'EXPLORATION CARDIO- VASCU	BOULEVA RD DE L'HOPITAL - BP. 414 B.P. 414
104550 CENTRE HOSPITALIER GENERAL	291 BOULEVARD LAENNEC	
100892 CAC GAUDUCHEAU	BOULEVARD JACQUES MONOD	
101084 CENTRE HOSPITALIER REGIONAL	HOPITAL DE LA SOURCE	14 AVENUE DE L'HOPITAL B.P. 86709 B.P. 725 AMILLY
101086 CENTRE HOSPITALIER	658 RUE DES BOURGOINS	
101087 CENTRE HOSPITALIER GENERAL	10 BOULEVARD BEAUVALLET B.P.307	

101089 C.H.D. G. DAUMEZON	1, ROUTE DE CHANTEAU	BP 62016
100179 POLYCLINIQUE JEANNE D'ARC A GIEN	35, RUE DE LA MARNE	
101085 CENTRE HOSPITALIER P. DEZARNAULDS		BP 89
100838 D.A.E.C.S.S.A.	B.P. 05	
101007 C.H.G. JEAN ROUGIER	B.P. 269	
100587 RESEAU HOSPITALLIANCE	1 RUE DU DOCTEUR ET MADAME DELMAS	
100096 CENTRE HOSPITALIER SAINT-CYR	CELLULE DES MARCHES PUBLICS	B.P. 319
100094 C.H.D. LA CANDELIE		
100095 C H G D'AGEN	ROUTE DE VILLENEUVE	
100609 CENTRE HOSPITALIER DE MENDE	AVENUE DU 8 MAI 1945	B.P.10
115292 HOPITAL LOCAL		
104778 CESAME - CENTRE HOSPITALIER		B.P. 50089
104777 CENTRE HOSPITALIER DE CHOLET	1, RUE MARENGO	BP 507
104779 CENTRE HOSPITALIER DE SAUMUR	ROUTE DE FONTEVRAUD	B.P.100
104776 C.H.U. ANGERS		4 RUE LARREY
100816 C.H.MEMORIAL FRANCE ETATS-UNIS	715, RUE DUNANT	
100814 CENTRE HOSPITALIER PASTEUR	RUE DE L' ERMITAGE	
100825 CENTRE HOSPITALIER	7 CHAUSSEE VILLECHEREL	
100818 CENTRE HOSPITALIER DE COUTANCES	RUE DE LA GARE	
100817 C.H. D' AVRANCHES GRANVILLE	59, RUE DE LA LIBERTE	B.P. 338
100815 FONDATION BON SAUVEUR		
100995 EPSDM	56, AVENUE DU GENERAL SARRAIL	
100993 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	HOPITAL ROBERT DEBRE	Avenue du Général Koenig
101001 HOPITAL LOCAL DE FISMES	12, RUE DES CHAILLEAUX	
100996 CENTRE HOSPITALIER AUBAN-MOET	137 RUE DE L'HOPITAL AUBAN-MOET	B.P.137
100308 CENTRE HOSPITALIER DE CHAUMONT	2, RUE JEANNE D'ARC	
104996 CENTRE HOSPITALIER GENERAL	4, RUE GODARD JEANSON	
100037 CENTRE HOSPITALIER GENERAL	33 RUE DU HAUT ROCHER	B.P. 1525
100038 CENTRE HOSPITALIER DU HAUT-ANJOU	1, QUAI GEORGES LEFEVRE	B.P.405
105033 HOPITAL LOCAL	4 RUE DE LA LIBERATION	



100571 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	29, AVENUE DELATTRE DE TASSIGNY.	PHARMACI E CENTRAL E CO 34 CS 74213
105169 MATERNITE REGIONALE A.PINARD	10 RUE DU DOCTEUR HEYDENREICH	CS 74213
105164 MAISON DE RETRAITE DE ROSIERE	RUE DU PAQUIS DES TOILES	B.P. 9
101769 CENTRE HOSPITALIER F.MAILLOT	31, AVENUE ALBERT DE BRIEY	B.P. 99
100296 CENTRE HOSPITALIER DE LUNEVILLE	2, RUE LEVEL	B.P. 30206
105166 HOPITAL LOCAL	3, RUE DE L'AVANT-GARDE	
101347 CENTRE HOSPITALIER	ASSOCIATION HOSPIT. BASSIN LONGWY	4, RUE ALFRED LABBE
105165 CENTRE DE MOYEN SEJOUR	SERVICE PHARMACIE	1, RUE PASTEUR
100986 CENTRE HOSPITALIER	1, BOULEVARD D'ARGONNE	B.P.510
105198 CENTRE HOSPITALIER	2, RUE D' ANTHOUARD	B.P. 713
100143 CENTRE HOSPITALIER BRETAGNE	20, BD GENERAL MAURICE GUILLAUDOT	B.P. 70555
100144 CENTRE HOSPITALIER DE PONTIVY	1 PLACE ERNEST JAN	B.P. 23
100142 CENTRE HOSPITALIER BRETAGNE SUD	27, RUE DOCTEUR LETTRY	B.P. 2233
100149 CENTRE HOSPITALIER A.GUERIN	7 Rue du Roi Arthur	BP 131
100561 CENTRE HOSPITALIER REGIONAL	PHARMACIE CENTRALE	1, RUE ST. JEAN. B.P. 81065 B.P. 10629
105434 C.H.S. DE SARREGUEMINES	1 RUE CALMETTE	B.P. 10629
105435 CENTRE HOSPITALIER	HOPITAL DU PARC	1, RUE DE L'HOPITAL
100113 CENTRE HOSPITALIER	HOPITAL SAINT. NICOLAS	25 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE B.P. 1011
100786 CENTRE HOSPITALIER LEMIRE	7, RUE LEMIRE	B.P. 1011
100736 HOPITAL DE LA S.S.M.	CENTRE DE MEDECINE SPECIALISEE	RUE DE CARMAUX B.P. 10
100842 HOPITAL D'INSTRUCTION DES ARMEES	27 AVENUE DE PLANTIERES	B.P. 10
101050 CENTRE HOSPITALIER DE NEVERS	1, BOULEVARD DE L'HOPITAL	
105473 CENTRE HOSPITALIER	96, AVENUE DU MARECHAL LECLERC	B.P. 141
101052 CENTRE HOSPITALIER DE DECIZE	74 ROUTE DE MOULINS	B.P. 65
105891 CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIV.	Rue Philippe Marache	
105893 CENTRE HOSPITALIER DE ROUBAIX	HOPITAL VICTOR PROVO	BOULEVA RD LACORDAI RE

105898 HOPITAL HOSPICE	20, RUE HENRI BARBUSSE	
113787 HOPITAL MARITIME	Bd Vancauwenberghe	
100774 C.H. DE ST AMAND LES EAUX	19, RUE DES ANCIENS D'A.F.N.	
100765 CENTRE HOSPITALIER GENERAL	AVENUE DESANDROUINS	B.P. 479
105892 CENTRE HOSPITALIER	130 AVENUE LOUIS HERBEAUX	B.P.6367
100976 CENTRE HOSPITALIER	112, RUE SADI-CARNOT	B.P. 189
101776 CENTRE HOSPITALIER ST.PHILIBERT	115, RUE DU GRAND BUT	B.P. 249
105897 CENTRE HOSPITALIER	PLACE JEAN DE LUXEMBOURG	29 RUE HENRI BARBUSS E - BP69 BP 740
100768 CENTRE HOSPITALIER DE DOUAI	ROUTE DE CAMBRAI	
100975 CENTRE HOSPITALIER	13, BOULEVARD PASTEUR	BP 249
100770 CENTRE HOSPITALIER DE DENAIN	25 BIS, RUE JEAN JAURES B.P.225	
100058 CENTRE HOSPITALIER	AVENUE LEON BLUM	B.P. 40319
114660 G.I.E. IMSO	67, BOULEVARD LAENNEC	
100066 CENTRE HOSPITALIER LAENNEC	BOULEVARD LAENNEC	B.P. 72
000160 MAISON DE RETRAITE	PLACE DU CHANOINE SNEJDARECK	
100061 CENTRE HOSPITALIER GENERAL	AVENUE PAUL ROUGE	B.P. 121
100059 CENTRE HOSPITALIER	8, AVENUE HENRI ADNOT	B.P. 50029
100064 CENTRE HOSPITALIER	AVENUE ALSACE LORRAINE	BP 159
100063 CENTRE HOSPITALIER	RUE FREDERIC RABOISSON	
113244 HOPITAL DE CREPY EN VALOIS	1 RUE DES PRIMEVERES	BP 20336
100225 CENTRE HOSPITALIER J. MONOD	RUE EUGENE GARNIER	B.P. 219
106017 HOPITAL LOCAL DE BELLEME	4 ET 28 RUE DU MANS	
100224 CENTRE HOSPITALIER D'ARGENTAN	47, RUE ARISTIDE BRIAND	B.P. 209
106018 CENTRE HOSPITALIER	10, RUE DU DOCTEUR FRINAULT	BP 189
106019 CENTRE HOSPITALIER DE MORTAGNE	9, RUE DE LONGNY	B.P.33
106020 HOPITAL LOCAL	79, Rue de la République	
100133 CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS	11, QUAI DU COMMERCE	B.P. 339
100984 MAISON DE CURE MEDICALE A LILLERS	14 RUE DE LA GARE	
100132 CENTRE HOSPITALIER DR. SCHAFFNER	99 ROUTE DE LA BASSEE	

100981 E.P.S.M. VAL DE LYS - ARTOIS	RUE DE BUSNES	
106236 C.H. DE LA REGION DE SAINT-OMER	B.P. 357	
106284 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	HOPITAL GABRIEL MONTPIED	4 BOULEVA RD W. CHURCHIL L B.P. 69 B.PL. 478
118853 CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE	1 RUE SAINT VINCENT	
110367 CENTRALE HUMANITAIRE MEDICO- PHARMA	4, VOIE MILITAIRE DES GRAVANCHES	
111989 HOPITAL LOCAL BILLOM	10, RUE SAINT LOUP	
106288 CENTRE HOSPITALIER GUY THOMAS	BOULEVARD ETIENNE CLEMENTEL	B.P. 167
100104 CENTRE HOSPITALIER DES PYRENEES	29 AVENUE DU MARECHAL LECLERC	B.P. 1504
100103 CENTRE HOSPITALIER	4, BOULEVARD HAUTERIVE	B.P. 1156
100102 CTR. HOSPITALIER DE LA COTE BASQUE	13, AVENUE DE L' INTERNE J. LOEB	B.P. 8
100106 CENTRE HOSPITALIER GENERAL	AVENUE A.FLEMING	BP 160
100243 CENTRE HOSPITALIER DE BIGORRE	BOULEVARD DE LATTRE DE TASSIGNY	BP 1330
100244 CENTRE HOSPITALIER GENERAL	2, AVENUE ALEXANDRE MARQUI	B.P. 710
100358 CENTRE HOSPITALIER GENERAL	644 ROUTE DE TOULOUSE	BP 167
100264 HOPITAL SAINT-JEAN ROUSSILLON	20 AVENUE DU LANGUEDOC	B.P. 49 954
100265 CENTRE HOSPITALIER LJ GREGORY	AVENUE DU ROUSSILLON	B.P. 22
101452 CLINIQUE DE L'ORANGERIE	29, ALLEE DE LA ROBERTSAU	B.P. 380 R/10
100965 HOPITAUX UNIVERSITAIRES STRASBOURG	1 PLACE DE L'HOPITAL	
100157 CTRE.HOSPITALIER GENERAL DE WISSEMB	24 ROUTE DE WEILER	BP 20003
100156 CENTRE HOSPITALIER DE HAGUENAU	64, AVENUE DU PROFESSEUR LERICHE	B.P.252
100154 CENTRE HOSPITALIER	23, AVENUE PASTEUR	
100966 HOPITAL SAINTE CATHERINE	19, COTE DE SAVERNE	B.P. 20105
106678 HOPITAUX CIVILS DE COLMAR	39, AVENUE DE LA LIBERTE	
106679 CENTRE HOSPITALIER GENERAL	87 AVENUE D'ALTKIRSCH	BP 1070
106682 CENTRE HOSPITALIER	1, RUE HENRI HAEFFELY	
106680 CENTRE HOSPITALIER SAINT-MORAND	23, RUE DU 3è ZOUAVES	B.P.1022
106683 CENTRE HOSPITALIER ST. JACQUES	1-3, RUE SAINT-JACQUES	
100898 CENTRE REGIONAL L.BERARD A LYON	28, RUE LAENNEC	
106819 CENTRE HOSPITALIER GERIATRIQUE	6, RUE NOTRE DAME	

100255 HOSPICES CIVILS DE LYON	57 RUE FRANCISQUE DARCIUEUX	
110905 HOPITAL LOCAL	257, AVENUE DE LA LIBERATION	
106815 CENTRE HOSPITALIER DE VILLEFRANCHE		B.P. 436
106826 CENTRE DE PLANIFICATION FAMILIALE	UNITE PHARMACEUTIQUE I.D.E.F.	62, RUE LIONEL TERRAY
106813 CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER	95, BOULEVARD PINEL	
106818 HOPITAL INTERCOMMUNAL	ROUTE DE L' HOPITAL	
100845 HOPITAL DES ARMEES DESGENETTES	108, BOULEVARD PINEL	B.P.25
106870 C.H.I. DE LA HAUTE SAONE	41, AVENUE ARISTIDE BRIAND	B.P. 409
106871 CENTRE HOSPITALIER DU VAL DE SAONE	RUE DE L'ARSENAL	B.P. 155
101058 HOTEL-DIEU	175, RUE MARECHAL FOCH	
101059 CENTRE HOSPITALIER J.BOUVERI		B.P. 189
101055 CENTRE HOSPITALIER W. MOREY	7, QUAI DE L'HOPITAL	B.P. 120
101056 CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE	QUAI DE L'HOPITAL	
100241 CENTRE HOSPITALIER	BOULEVARD LES CHARMES	BP 147
100589 CENTRE HOSPITALIER DU MANS	194, AVENUE RUBILLARD	
100593 CENTRE HOSPITALIER	RUE DE LA PERRINE	B.P. 3
100591 CENTRE HOSPITALIER LA FERTE BERNARD	AVENUE PIERRE BRULE	
101813 CENTRE HOSP.SPECIALISE	ROUTE DE SPAY	BP N° 4
100707 CENTRE HOSPITALIER D' AIX LES BAINS	49, AVENUE DU GRAND PORT	BP 604
100709 CENTRE HOSPITALIER	B.P.113	
100931 CENTRE HOSPITALIER D'ANNECY	B.P. 2333	1 AVENUE DE TRESUM BP 525
100930 CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL	17, RUE DU JURA – AMBILLY	
100940 HOPITAUX DU LEMAN	HOPITAL GEORGES PIANTA	B.P. 526
100939 HOPITAUX DU MONT BLANC	B.P. 118	
101517 CAHP PRIVE	20/22, RUE RICHER	
115291 C.A.H.P. PUBLIC	20 à 22, RUE RICHER	
101867 HOPITAL MAISON BLANCHE	24-26 RUE D'HAUTEVILLE	
100580 FONDATION A. DE ROTHSCHILD	25 - 29, RUE MANIN	
108952 A.G.E.P.S.	7, RUE DU FER A MOULIN	B.P. 09
110321 HOPITAL DU VAL DE GRACE	74 BOULEVARD PORT ROYAL	

119853 HOPITAL SALPETRIERE	47-63, BOULEVARD DE L' HOPITAL	
120215 FNCLCC	GIE CONSORTIUM D'ACHATS DES CLCC	101, RUE DE TOLBIAC
107402 CENTRE HOSPITALIER SAINTE ANNE	1, RUE CABANIS	
100208 GENERALE DE SANTE	CENTRALE D'ACHATS DEPART. PHARMACIE	96 AVENUE D' IENA
107581 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	HOPITAUX DE ROUEN	1, RUE DE GERMONT
100501 CLUB H	NORMANDIE II	55, RUE AMIRAL CECILLE
100628 CENTRE HOSPITALIER DU HAVRE	PHARMACIE HOPITAL JACQUES MONOD	B.P. 24
100502 CLINIQUE DE L'EUROPE	73 BOULEVARD DE L'EUROPE	
107594 CENTRE HOSPITALIER DU BELVEDERE	72, RUE LOUIS PASTEUR	BP 45
100596 CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE	AVENUE PASTEUR	B.P.219
100627 CENTRE HOSPITALIER JACQUES MONOD	29, AVENUE PIERRE MENDES FRANCE	
107582 CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY	4, RUE PAUL-ELUARD	B.P. 45
107597 CENTRE HOSPITALIER DU BOIS PETIT	8 AVENUE DE LA LIBERATION	BP 31
107589 CENTRE HOSPITALIER DE BARENTIN	17, RUE PIERRE ET MARIE CURIE	
107590 HOPITAL LOCAL DU GRAND LARGE	RUE JEANNE ARMAND COLIN	
107592 RESIDENCE MAURICE COLLET	3, Avenue W. Churchill	
100597 CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL	PHARMACIE	B.P. 310
107586 ETS.PUBLIC DEPARTEMENTAL	634 RUE ANDRE MARTIN	
100790 CENTRE HOSPITALIER	2, RUE FRETEAU-DE-PENY	
100789 CENTRE HOSPITALIER	6 - 8, RUE SAINT-FIACRE	B.P. 218
107752 CENTRE MEDICAL DE FORCILLES		
100788 CENTRE HOSPITALIER	55 BOULEVARD MARECHAL JOFFRE	
114223 BRACCO-ALTANA PHARMA	389 RUE DU PRESOIR	
100792 CENTRE HOSPITALIER DE LAGNY	31 AVENUE GENERAL LECLERC	
100791 C.H.G. LEON BINET	ROUTE DE CHALAUTRE	B.P. 212
100787 CENTRE HOSPITALIER	4 RUE GABRIEL PERI	
100794 CENTRE HOSPITALIER GENERAL	15 RUE DES CHAUDINS	BP 98

100793 CENTRE HOSPITALIER	1 BIS RUE VICTOR HUGO	B.P. 101
112807 CONSEIL GENERAL DES YVELINES	BAT. BATONCEAU DOMAINE LA BRUYERE	3, RUE SAINT-CHARLES
100050 CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL	20, RUE ARMAGIS	
100051 CENTRE HOSPITALIER	177, RUE DE VERSAILLES	
100047 CENTRE HOSPITALIER	2 BOULEVARD SULLY	
100048 CENTRE HOSPITALIER	1, RUE DU FORT	
100049 CENTRE HOSPITALIER DE POISSY	10, RUE DU CHAMP-GAILLARD	
107989 CTRE HOSPITALIER THEOPHILE ROUSSEL	1, RUE PHILIPPE MITHOUARD	B.P. 71
100056 SYNDICAT INTERHOSPITALIER	220, RUE MANSART, B.P. 19	
100053 CENTRE HOSPITALIER	13, RUE PASTEUR	
100330 CENTRE HOSPITALIER DE PARTHENAY	13 ROUTE DE BROSSARD	BP 199
100956 CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL	ROUTE DE PARIS	
100955 C.H.R. HOPITAL NORD AMIENS	PLACE VICTOR PAUCHET	
100954 CENTRE HOSPITALIER D'ABBEVILLE	43, RUE DE L'ISLE	
100962 CENTRE HOSPITALIER DE PERONNE	Place du Jeu de Paume	BP 79
100961 CENTRE HOSPITALIER DE MONTDIDIER	25, RUE ARMAND-DE-VIENNE	
100958 CENTRE HOSPITALIER DE CORBIE	33, RUE GAMBETTA	B.P. 3
100760 CENTRE HOSPITALIER GENERAL	22 BOULEVARD SIBILLE	DEMANDE DE PRIX 2007
101553 CLINIQUE DU SIDOBRE	CHEMIN DE SAINT HIPPOLYTE	
100761 CENTRE HOSPITALIER	20 BOULEVARD MARECHAL FOCH	B.P. 417
100762 CENTRE HOSPITALIER	ROUTE DE TOULOUSE	
101845 CENTRE HOSPITALIER	AVENUE RENE CASSIN	B.P. 36
101555 CLINIQUE DU PONT DE CHAUME	330, AVENUE MARCEL UNAL	
108280 CENTRE HOSPITALIER DE LA DRACENIE	ROUTE DE MONTFERRAT	B.P. 249
108278 C.H.I. TOULON LA SEYNE/MER	1208, AVENUE DU COLONEL PICOT	B.P. 1412
108207 CONSEIL GENERAL DU VAR	DSI/ Service Achat	B.P. 1303 - 390, Avenue des Lices
108281 CENTRE HOSPITALIER	B.P. 301	

100621 CENTRE HOSPITALIER D'HYERES	579 AVENUE DU MARECHAL JUIN	B.P. 82
108282 CENTRE HOSPITALIER FREJUS	240, AVENUE DE SAINT-LAMBERT	B.P. 110
100847 HOPITAL DES ARMEES SAINTE ANNE	2 BOULEVARD SAINTE-ANNE	B.P. 600
108309 CONSEIL GENERAL DU VAUCLUSE	PROTECTION MATERNELLE INFANTILE	6, BOULEVARD LIMBERT B.P. 92
108335 CENTRE HOSPITALIER	2, AVENUE DE LA PINEDE	
108333 CENTRE HOSPITALIER	305 RUE RAOUL FOLLEREAU	
108375 CTR. HOSPITALIER COTE DE LUMIERE	75, AVENUE D'AQUITAINE	B.P. 10393
108374 CENTRE HOSPITALIER LOIRE VENDEE		B.P. 219
108372 C.H.D. LES OUDAIRIES		
100755 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	2 RUE DE LA MILETRIE	B.P. 577
114224 CENTRE HOSPITALIER HENRI LABORIT	370 AVENUE JACQUES COEUR	B.P. 587
100756 CENTRE HOSPITALIER C. GUERIN	RUE DU DR LUC MONTAGNIER	ROCADE EST BP 669
108447 CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL	15 RUE DU DOCTEUR MARCLAND	
101586 CLINIQUE CHENIEUX	41 AVENUE DE LA REVOLUTION	
108446 C.H.R.U. DUPUYTREN DE LIMOGES	2, AVENUE MARTIN LUTHER KING	
112744 E.H.P.A.D.	RESIDENCE DU PUY-CHAT	
108451 HOPITAL INTERCOMMUNAL	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	
108448 CENTRE HOSPITALIER DE ST JUNIEN	RUE CHATEAUBRIAND	B.P. 110
100130 HOPITAL DE SAINT-LEONARD	6 BOULEVARD CARNOT	
108450 CENTRE HOSPITALIER J. BOUTARD	PLACE DU 4 SEPTEMBRE	
108514 CENTRE HOSPITALIER J. MONNET	3, AVENUE ROBERT SCHUMAN	
100304 CENTRE HOSPITALIER DE REMIREMONT	1, RUE GEORGES LANG	B.P. 161
100303 CENTRE HOSPITALIER CHAMP LE ROI	1280, AVENUE DE LA DIVISION LECLERC	B.P. 249
114831 HOPITAL LOCAL	5, RUE DU VOID REGNIER	
101075 MAISON DE RETRAITE DEPARTEMENTALE	7, AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY	B.P. 90
101071 CENTRE HOSPITALIER G. RAMON	1, AVENUE P. DE COUBERTIN	B.P. 808
101072 S.I.H. CENTRE YONNE	3, QUAI DE L' HOPITAL	B.P. 229
100611 CENTRE HOSPITALIER DE BELFORT	14, RUE DE MULHOUSE	B.P. 499

100746 CENTRE HOSPITALIER	15 BOULEVARD HENRI DUNANT	
100751 CENTRE HOSPITALIER	26 AVENUE CHARLES DE GAULLE	B.P. 107
100747 CENTRE HOSPITALIER GENERAL	159 RUE DU PRESIDENT F. MITTERRAND	BP 125
100752 SYNDICAT INTERHOSPITALIER JUVISY	9, RUE CAMILLE FLAMMARION	BP 41
101854 GPS PERRAY VAUCLUSE	SERVICE PHARMACIE	
100748 CENTRE HOSPITALIER	4, PLACE DU GENERAL LECLERC	BP 27
100750 CENTRE HOSPITALIER	2 RUE DU POTELET	B.P. 102
108949 CENTRE D'ACCUEIL ET DE SOINS	403 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	B.P. 1403
120099 H.I.A. PERCY	101, AVENUE HENRI BARBUSSE	B.P. 406
100565 S.I.H. DAILLY	3, PLACE DE SILLY	
100568 CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL	141, GRANDE RUE	
100567 C.H.D. STELL	1, RUE CHARLES DROT	B.P. 194
112832 ROCHE SAS	52 BOULEVARD DU PARC	
100738 CENTRE HOSPITALIER ANDRE GREGOIRE	56, BOULEVARD DE LA BOISSIERE	
100739 HOPITAUX DE SAINT-DENIS	2, RUE DU DOCTEUR DELAFONTAINE	B.P. 279
109135 ETS PUBLIC DE SANTE VILLE EVRARD	202 AVENUE JEAN-JAURES	
100740 CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL	10, RUE DU GENERAL LECLERC	
100741 CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL	BOULEVARD ROBERT BALLANGER	
100742 CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL	40, AVENUE DE VERDUN	
100849 HOPITAL DES ARMEES BEGIN	69, AVENUE DE PARIS	
100743 CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL	40, ALLEE DE LA SOURCE	
109344 SYNDICAT INTER-HOSPITALIER	57 RUE DU MARECHAL LECLERC	
109362 SCM RADIOSCAN	35 RUE MUSSELBURGH	
100902 INSTITUT GUSTAVE ROUSSY	39, RUE CAMILLE DESMOULINS	
100321 CENTRE HOSPITALIER VICTOR DUPOUY	69 RUE LIEUTENANT COLONEL PRUD'HON	
100323 CENTRE HOSPITALIER DE MONTMORENCY	1, RUE JEAN MOULIN	B.P. 106
100326 CENTRE HOSPITALIER	6, AVENUE DE L'ILE DE FRANCE	BP 79
102347 C.H. PRINCESSE GRACE	B.P. 480	

## **ANNEXE 7**

### **Liste des Autorisations de Mise sur le Marché Nationales de la société absorbée**

**AMM NATIONALES**

11/04/2007

ANDROCUR 50

ANDROCUR 100

ANDROTARDYL 250

CLASTOBAN 300/400

CLASTOBAN 800

CLIMARA 50

CLIMARA 100

CLIMENE

CYROTERONE BIOGARAN 50 mg

CYPROSTAT 100 mg

Cyproterone/Ethinylestradiol Schering 2mg/0,035 mg (copie de Diane 35)

DELIPROCT POMMADE

DELIPROCT SUPPO

DIANE 35

DOPERGINE 0,2 mg

DOPERGINE 0,5 mg

ECHOVIST 300

GASTROGRAFINE

ILOMEDINE

IOPAMIRON 200

IOPAMIRON 300

IOPAMIRON 370

ISOVIST 280

ISOVIST 300

LEVOVIST

MAGNEVIST IV

MAGNEVIST ENTERAL

MAGNEVIST 2 mmol

MELIANE

MILLIGYNON

MINIPHASE

MIRENA 52mg



MONEVA  
MYCO-ULTRALAN

NAFERYL CREME  
NALADOR  
NERISALIC  
NERISONE C Crème  
NERISONE CREME  
NERISONE GRAS Pde  
NERISONE Pommade  
NOCTAMIDE 1mg  
NOCTAMIDE 2mg  
NORISTERAT  
NOVA T

P.R.P. 250 mg/500mg  
PHAEVA  
PRIMOLUT NOR  
PROGYNOVA 1mg  
PROGYNOVA 2 mg

R.S.U.V. 76%  
R.U.P. 30%

SKINOREN 20% crème  
SYLVIANE, cpé pelliculé

TRIQUILAR

ULTRALAN  
ULTRAPROCT Pommade  
ULTRAPROCT SUPP.  
ULTRAVIST 300  
ULTRAVIST 370

Zerella 50/100

## **ANNEXE 8**

**Liste des Autorisations de Mise sur le Marché obtenues  
par la procédure de reconnaissance mutuelle  
par la société absorbée  
en France**

11/04/2007

<b>PROCEDURE DE RECONNAISSANCE MUTUELLE</b>	<b>PROCEDURE N°</b>
ALLURENE comp.pelliculé (copie de Angeliq)	NL/H/387/01
ANGELIQ comprimé pelliculé	NL/H/380/01
AVADENE 1 - 2	FR/H/209/01-02
BELANETTE (copie de Jasminelle)	NL/H/702/01
CLIAVIST 0,5 mmol Fe/ml sol. Inj. seringue préremplie	SE/H/260/01
CLIMARA 25 mcg/24 h	UK/H/114/01
CLIMODIENE	NL/H/248/01
CONVULINE (copie de Jasmine)	NL/H/218/01
Ethynylestradiol Drospirenone Schering (Jasmine 28)	NL/H/217/01
Ethynylestradiol Drospirenone Schering (Jasminelle 28)	NL/H/704/01
FEMOSIA, comprimé enrobé (Miranova 28)	FI/H/333/02
FINACEA 15% (copie de Skinoren Gel)	AT/H/125/01
FLUDARA 10 mg	UK/H/443/01
FLUDARA I.V	UK/H/55/1/
FLUDARABINE PHOSPHATE SCHERING 50 mg (copie de Fludara IV)	UK/H/817/01
GADOVIST 1mmol flacon	DE/H/237/-02
GADOVIST 1mmol PFS	DE/H/247/-02
JADELLE	FI/H/128/01
JASMINE	NL/H/215/01
JASMINELLE	NL/H/701/01
LAFAMME (copie de Climodiène)	NL/H/249/01
LAURETTE comprimé enrobé (copie de Miranova)	FI/H/334/01
MELODIA	FR/H/159/01
MIRANOVA, comprimé enrobé (21 cpés)	FI/H/333/01
MISSONNETTE 2 x 75 mg, implant	FI/H/189/01
NEBIDO 1000 mg/dose sol. pour injection	FI/H/313/01
SKINOREN 15% Gel	AT/H/124/01
<b>PROCEDURE CENTRALISEE</b>	<b>PROCEDURE N°</b>
BETAFERON	EMA/H/C/081/III/14
MAB CAMPATH	
REFLUDAN	
VASOVIST 0.25 mmol/ml, solution for injection	
VENTAVIS	EMA/H/C/474
ZEVALIN	

## **ANNEXE 9**

### **Liste des Autorisations de Mises sur le Marché du Maghreb et de l'Afrique Noire**

**STATUS OF ALL MAIN ALGERIA**

**MAH & Manufacturing site France**

Local Trade Mark	Principle Trade Mark	MAH	Manufacturing site	Remark	Reg. available in Germany	EFA-Article
Androcur 50	Androcur Thera 50 mg; Tablets	SSAS	Delpharm		Yes	
Clémene	Clémene; 21 Coated Tablets	SSAS	Delpharm		Yes	
Diane 35	Diane 35; 21 Coated Tablets	SSAS	Delpharm		Yes	
Mellane	Mellane; 21 Coated Tablets	SSAS	Delpharm	Doesn't exist in Germany	No	
Melodia	Melodia	SSAS	Delpharm	Registration in progress	No	
Progynova 1mg	Progynova 1 mg; 20 Coated Tablets	SSAS	Delpharm	Registration in progress	Yes	
Progynova 2mg	Progynova 2 mg; 20 Coated Tablets	SSAS	Delpharm	not sold in Algeria	Yes	
Microgynon	Microgynon 30; 21 Coated Tablets	SSAS	Delpharm / SPG Weimar	Two manufacturing site	Yes	

**MAH France & Manufacturing site GERMANY**

Product	Principle Trade Mark	MAH	Manufacturing site	Remark	Reg. available in Germany	EFA-Article
Androtardyl	Testoviron Depot 250 mg; Solution	SSAS	SAG Berlin	french formulation; next to the french formulation a further formulation exists, which is registered amounting other countries in Germany	No (in regard of french formulation)	
Fludara IV	Fludara Powder	SSAS	SAG Berlin	Manufacturing in SPA Milan & Packaging in Berlin	Yes	
Fludara 10mg	Fludara Film Tablets	SSAS	SAG Berlin	Registration in progress,	No	
Jasmine	Yasmin 30; 21 Film Tablets	SSAS	SAG Berlin	doesn't exist in Germany	Yes	
Magnevist 5ml	Magnevist i.v. Solution	SSAS	SAG Berlin		Yes	
Magnevist 10ml	Magnevist i.v. Solution	SSAS	SAG Berlin		Yes	
Magnevist 15ml	Magnevist i.v. Solution	SSAS	SAG Berlin		Yes	
Magnevist 20ml	Magnevist i.v. Solution	SSAS	SAG Berlin		Yes	
PRP 500mg 3 ampoules	Procton Depot 500 mg; Solution	SSAS	SAG Berlin		No	
Ultravist 300 10X20ml	Ultravist 300; Solution	SSAS	SAG Berlin		Yes	
Ultravist 300 10X50ml	Ultravist 300; Solution	SSAS	SAG Berlin		Yes	
Ultravist 300 10X100ml	Ultravist 300; Solution	SSAS	SAG Berlin		Yes	
Ultravist 370 10X20ml	Ultravist 370; Solution	SSAS	SAG Berlin		Yes	
Ultravist 370 10X50ml	Ultravist 370; Solution	SSAS	SAG Berlin		Yes	
Ultravist 370 10X100ml	Ultravist 370; Solution	SSAS	SAG Berlin		Yes	

**MAH France & Manufacturing site SPAIN**

Product	Principle Trade Mark	MAH	Manufacturing site	Remark	Reg. available in Germany	EFA-Article
Gastrographine	Gastrographin Solution	SSAS	Berlmed SPAIN		Yes	
RSUV 76%, 20ml	Urografin 76 %; Solution	SSAS	Berlmed SPAIN		No	
RSUV 76%, 50ml	Urografin 76 %; Solution	SSAS	Berlmed SPAIN	Notification about change from 60ml to 50ml	No	

**MAH & Manufacturing site GERMANY**

Product	Principle Trade Mark	MAH	Manufacturing site	Remark	Reg. available in Germany	EFA-Article
Logynon	Triquilar; 21 Coated Tablets	SAG	SPG Weimar		Yes	
Microgynon	Microgynon 30; 21 Coated Tablets	SAG	SPG Weimar / Delpharm	Two Manufacturing site	Yes	
Proviron	Proviron 25 mg; Tablets	SAG	SPG Weimar	No registration anywhere in Europe	No	Yes

MAH FRANCE & Manufacturing site : ...LA..D

Product	Principle Trade Mark	MAH	Manufacturing site	Remark	Reg. available in Germany	EFA-Article
Mirena (old inserter)	Mirena IUS	SSAS	SOY Turku FILAND	Registration in progress	Yes	



Product	Principle Trade Mark	MAH	Remark	Reg. available in Germany	EFA-Article
Androcur 50	Androcur Thera 50 mg; Tablets	SSAS		Yes	
Climene	Climen; 21 Coated Tablets	SSAS		Yes	
Diane 35	Diane 35; 21 Coated Tablets	SSAS		Yes	
Iopamiron 300 flacon 100ml + mat	Iopamiron 300; Solution	SSAS	To obtain Bracco's consent	No	
Iopamiron 370 flacon 100ml + mat	Iopamiron 370; Solution	SSAS	To obtain Bracco's consent	No	
RSUV 76% flacon 50ml +mat	Urografin 76 %; Solution	SSAS		No (different trade name?)	
RSUV 76% flacon 100ml +mat	Urografin 76 %; Solution	SSAS		No	
Microgynon	Microgynon 30; 21 Coated Tablet	SSAS	Two manufacturing site	Yes	

MAH France & Manufacturing site GERMANY

Product	Principle Trade Mark	MAH	Remark	Reg. available in Germany	EFA-Article
Androtardyl	Testoviron Depot 250 mg; Solution	SSAS		No (in regard of french formulation)	
Fludara 10mg	Fludara Film Tablets	SSAS		No	
Iopamiron 300 flacon 10ml	Iopamiron 300; Solution	SSAS	To obtain Bracco's consent	No	
Iopamiron 300 flacon 50ml	Iopamiron 300; Solution	SSAS	To obtain Bracco's consent	No	
Iopamiron 300 flacon 100ml	Iopamiron 300; Solution	SSAS	To obtain Bracco's consent	No	
Iopamiron 370 flacon 50ml	Iopamiron 370; Solution	SSAS	To obtain Bracco's consent	No	
Magnevist 10ml	Magnevist i.v. Solution	SSAS	Tender business	Yes	
Magnevist 15ml	Magnevist i.v. Solution	SSAS	Tender business	Yes	
Magnevist 20ml	Magnevist i.v. Solution	SSAS	Tender business	Yes	
Magnevist SPR 10ml	Magnevist i.v. Solution	SSAS	Tender business	Yes	
Magnevist SPR 15ml	Magnevist i.v. Solution	SSAS	Tender business	Yes	
Magnevist SPR 20ml	Magnevist i.v. Solution	SSAS	Tender business	Yes	
Primolut-Nor	Primolut Nor 10 mg; Tablets	SSAS		No	
PRP 500mg 3 ampoules	Procton Depot 500 mg; Solution	SSAS			
Ultravist 300 flacon 20ml	Ultravist 300; Solution	SSAS		Yes	
Ultravist 370 flacon 20ml	Ultravist 370; Solution	SSAS		Yes	
Ultravist 370 flacon 50ml	Ultravist 370; Solution	SSAS		Yes	
Ultravist 370 flacon 100ml	Ultravist 370; Solution	SSAS		Yes	

MAH France & Manufacturing site SPAIN

Product	Principle Trade Mark	MAH	Remark	Reg. available in Germany	EFA-Article
RSUV 76% flacon 20ml	Urografin 76 %; Solution	SSAS		No	
RSUV 76%, 10 flacons 50ml	Urografin 76 %; Solution	SSAS		No	
RSUV 76% flacon 100ml	Urografin 76 %; Solution	SSAS		No	

MAH & Manufacturing site GERMANY

Product	Principle Trade Mark	MAH	Remark	Reg. available in Germany	EFA-Article
Microgynon	Microgynon 30; 21 Coated Tablet	SAG	Two manufacturing site	Yes	

MAH FRANCE & Manufacturing site FILAND

Product	Principle Trade Mark	MAH	Remark	Reg. available in Germany	EFA-Article
Mirena	Mirena IUS	SSAS	Registration in progress	Yes	

Schering Product in Tunisia

Subject	Multiple Prod. Main	Administrative Sub	Tender Business
Recofol	Recofol; Emulsion	SOY FILAND	Tender Business
Dobuject	Dobuject; Solution	SOY FILAND	Tender Business




ANDROCUR 50	MAROC	34/98				janv-86	janv-03	janv-08
ANDROCUR 100	MAROC			oct-02				
ANDROTARDYL	MAROC	519				oct-97	févr-02	févr-07
<del>BETAFERON</del>	<del>MAROC</del>			<del>juil-02</del>				
CLIMENE	MAROC	94				mai-95	avr-99	avr-04
DIANE 35	MAROC	241				juin-86	févr-02	févr-07
FLUDARA IV	MAROC			nov-02				
FLUDARA 10 mg	MAROC			nov-04				in progress
GASTROGRAFINE	MAROC	57				févr-73	févr-03	oct,2010
ILOMEDINE	MAROC			juil-02				
JASMINE	MAROC			oct-01				
MAGNEVIST	MAROC	267	199				mars-03	mars-08
MAGNEVIST	MAROC	266	200			juil-94	mars-03	mars-08
MAGNEVIST	MAROC	265	203			juil-94	mars-03	mars-08
MAGNEVIST	MAROC	264	202			juil-94	mars-03	mars-08
MAGNEVIST	MAROC			17/04/1998				
MAGNEVIST	MAROC			17/04/1998				
MAGNEVIST	MAROC			17/04/1998				
MAGNEVIST	MAROC			01/06/2005				
MELIANE	MAROC			1995		favorable opinion	condition : local manufacturing	
MELODIA	MAROC			juin-05				in progress
MICROGYNON	MAROC	463				août-92	mars-03	mars-08
MILLIGYNON	MAROC	149	80			mai-87	mars-03	mars-08
MIRENA	MAROC			Nov. 2006				
MONEVA	MAROC	327				juin-93	août-01	août-06
NEOGYNON	MAROC	53771				déc-75	mars-02	mars-07
NORISTERAT	MAROC	211/98				avr-98	mai-03	mai-07
NOVA T	MAROC						mai-03	mai-08
PHAEVA	MAROC	214/98				avr-98	mars-03	mars-08
PRIMOLUT-NOR	MAROC	843				déc-96	févr-02	févr-07
PROGYNOVA 1 MG	MAROC			mai-98				
PROGYNOVA 2 MG	MAROC					mai-88	avr-99	NE PAS RENOUEVER
PRP 250 MG	MAROC	112				mars-00	mars-00	mars-05
PRP 500 MG	MAROC	14/98				janv-98	mars-03	mars-08
PRP 500 MG	MAROC	15/98				janv-98	mars-03	mars-08
PROVIRON	MAROC	205				mars-99	mars-02	mars-07
RSUP 30 %	MAROC	393	9			sept-86	mars-03	mars-08
RSUV 76 %	MAROC	75	205			janv-00	mars-03	mars-08
RSUV 76 %	MAROC	274				mai-93	avr-99	avr-09

RSUV 76 %	flacon 50 ml + mat	MAROC	76	204		d AM.M	janv-00	mars-03	mars-08
RSUV 76 %	flacon 100 ml	MAROC	275				mai-93	avr-99	avr-09
RSUV 76 %	flacon 100 ml + mp	MAROC	77	203			janv-00	mars-03	mars-08
TRIGNON		MAROC					juin-86	juin-96	juin-05
ULTRALAN		MAROC	10462				mars-68	avr-99	avr-09
ULTRAVIST 300	flacon 20 ml	MAROC	867				déc-96	févr-02	févr-07
ULTRAVIST 300	flacon 50 ml	MAROC	866				déc-96	févr-02	févr-07
ULTRAVIST 300	flacon 100 ml	MAROC	865				déc-96	févr-02	févr-07
ULTRAVIST 370	flacon 20 ml	MAROC	870				déc-96	févr-02	févr-07
ULTRAVIST 370	flacon 50 ml	MAROC	868				déc-96	févr-02	févr-07
ULTRAVIST 370	flacon 100 ml	MAROC	869				déc-96	févr-02	févr-07
	in orange : situation not clear								
	in blue : not submitted or renewed								
	in green : not to be transferred (?)								

## EXPORTATION AFRIQUE

## RENOUV

## Droits

## A.M.M.

PRODUIT	PAYS	Date d'obtention	N° d'A.M.M.	Date Renouv.	N° de visa	Proch. Renouv.	Droits payés	OBSERVATIONS	Complément d'intitulé
ANDROTARDYL	BENIN		1137	01-sept-00	4519/95	01/09/2010			
ANDROCUR 50	BENIN	08-avr-04				31-mars-09			
CLIMENE	BENIN	06-mars-97				06-mars-07			
DIANE 35	BENIN	01-sept-03				01-août-08			
IOPAMIRON 200 - 15 ml	BENIN	26-déc-86	NE 3298/86	30-avr-02	4972/98	sept. 2007			
IOPAMIRON 300 - 10 ml	BENIN	06.05.2004	748			06.05.2009			
IOPAMIRON 300 - 100 ml	BENIN	06.05.2004	748			06.05.2009			
JADELLE	BENIN	EXP. EN 07/2006							
JASMINE	BENIN	20.04.2004	3451			20.04.2009			
MINIPHASE	BENIN	01-avr-81	NE 2226/81	01-sept-00	4521/95	01-sept-05	ARRET		
NORISTERAT	BENIN	08-juin-81	NE 2227/81	01-sept-00	4522/95	01-sept-05	ARRET		
P.R.P 500 mg 1 et 3 amp.	BENIN		ND	01-sept-00	4523/95	01/09/2010			
PRIMOLUT NOR	BENIN	08-déc-82	NE 2399/82	01-sept-02	51112/98	01-déc-07			
PROGYNOVA 2 mg	BENIN	23-mars-95	NE 3716/95	mars-00		01/09/2010			
PROVIRON	BENIN		ND	01-sept-00	4524/95	01-sept-05	Voir PH. A		
R.S.U.V. 76% - 20 et 50 ml	BENIN		ND	01-sept-00	4526/95	01/09/2010			
ANDROCUR 50	NB BENIN	21.04.04	014 03 12/03			21.04.09			
ANDROTARDYL	BURKINA		ND	mars-00		17/05/2010			
CLIMENE	BURKINA	21.04.04	016 03 12/03			21.04.09			
DIANE 35	BURKINA	21.04.04	015 03 12/03			21.04.09			
IOPAMIRON 200 15 ML	BURKINA	12-févr-97	110	2002	97-380	sept-07			
IOPAMIRON 300 10 ML	BURKINA	02-déc-97	110	2003		févr-08			
JADELLE	BURKINA	EXP. EN 07/2006							
JASMINE Bte de 1pl. x 21 cprés	BURKINA	22 DECEMBRE 01	004 02 10 / 05			22 DECEMBRE 2010			
MINIPHASE 1 et 3 pl.	BURKINA		ND	2000		mai-05	ARRET		
MONEVA	BURKINA	17-juil-96	10625/96	2001		01/09/2011			
NORISTERAT	BURKINA		ND	2000		mai-05	ARRET		
P.R.P. 250	BURKINA		ND	2000		mai-05	ARRET		
P.R.P. 500	BURKINA		ND	2000		17/05/2010			
PHAEVA	BURKINA	17-juil-96	10626/96	2001		sept-06	NE PAS RENOUELER		
PRIMOLUT NOR	BURKINA		ND	2000		17/05/2010			
PROGYNOVA 1	BURKINA	17-juil-96	10623/96	2001		17/05/2010			
PROGYNOVA 2	BURKINA	17-juil-96	10624/96	2001		17/05/2010			
PROVIRON	BURKINA		ND	2000		mai-05	Voir Ph. A		
R.S.U.V. 76% gamme	BURKINA		ND	2000		mai-05	ARRET 60 ml		
	NB BURKINA					17			

ANDROCOUR 50	CAMEROUN	22.03.05	22.09.06	Nelle AMM = 18 mois	DEPOT EN AVRIL 03	Nelle AMM 18 mois pr le renouvellement la 1ère fois
CLIMENE	CAMEROUN	mai-02	nov-03	nov-08		
JADELLE	CAMEROUN	EXP. EN 07/2006				en attente AMM
JASMINE	CAMEROUN	Dépôt en nov.03				
MINIPHASE 1	CAMEROUN		11/07/2000	juil-05	ARRET	
MINIPHASE 3	CAMEROUN		11/07/2000	juil-05	ARRET	
NORISTERAT	CAMEROUN	19-juil-79	11/07/2000	juil-05	ARRET	
P.R.P. 500	CAMEROUN		11/07/2000	11/07/2010		
PRIMOLUT NOR	CAMEROUN		11/07/2000	11/07/2010		
PROGYNOVA 2 mg 1 pl.	CAMEROUN	mai-02	nov-03	nov-08		Nelle AMM 18 mois pr le renouvellement la 1ère fois
PROVIRON	CAMEROUN	12-mars-70	11/07/2000	juil-05	En cours de demande renouvel.	
R.S.U.V. 76%-20 ml	CAMEROUN	23-juin-05	23 juin 2010	23 juin 2010	dépôt en 01/2002	
IOPAMIRON 300-10 ml et 50 ml	CAMEROUN	14.03.2002	mars-02	mars-07	En attente document officiel	
R.S.U.V. 76 % - 60 ml + mat.	CAMEROUN	14.03.2002	01/01/2002	janv-07	En attente document officiel	
	NB CAMEROUN			11		
JADELLE	CENTRAFR	EXP. EN 07/2006				
P.R.P. 250 et 500 mg	CENTRAFR	02-juin-98	juin-03	juin-08		
ANDROTARDYL	CENTRAFR	02-juin-98	juin-03	juin-08		
PRIMOLUT NOR	CENTRAFR	02-juin-98	juin-03	juin-08		
PROVIRON	CENTRAFR	02-juin-98	juin-03	juin-08		
R.S.U.V. 76 % 20 ml	CENTRAFR		mars-04	mars-09	Dépôt demande 12/11/98	
R.S.U.V. 76 % 50 ml	CENTRAFR		nov-03	nov-08	Dépôt demande 12/11/98	
	NB CENTRAFR			6		
ANDROTARDYL	CONGO		janv-01	97-081-0328	janv. 2009	
CLIMENE	CONGO	déc. 2001	Fév. 2005		janv. 2009	
IOPAMIRON 300 10 ML	CONGO	04-juin-85	janv-01	97-081-0398	janv. 2009	
JADELLE	CONGO	EXP. EN 07/2006				
MINIPHASE 1	CONGO	18-nov-78	janv-01	97 081 035	janv. 2005	ARRET
MINIPHASE 3	CONGO	18-nov-78	janv-01	97 081 036	janv. 2005	ARRET
MONEVA	CONGO	19-oct-93	janv-01	97 081 045	janv. 2005	NON RENOUELE
NORISTERAT	CONGO	10-avr-79	janv-01	96-081-050	janv. 2005	ARRET
P.R.P. 250	CONGO		janv-01	96 081 046	janv. 2005	ARRET
P.R.P. 500	CONGO		janv-01	96 081 047	janv. 2009	
PHAEVA 1	CONGO	02-déc-89	janv-01	97 081 038	janv. 2005	ARRET
PHAEVA 3 PL	CONGO	02-déc-89	janv-01	97 081 037	janv. 2005	ARRET
PRIMOLUT NOR	CONGO		janv-01	141 R 93	janv. 2009	
PROGYNOVA 2 mg	CONGO	déc. 2001	Fév. 2005		janv. 2009	
PROVIRON	CONGO	04-avr-70	janv-01	96-081-049	janv. 2005	En attente OK renouvel.
R.S.U.V. 76 % 20 ml	CONGO		janv-01	96-081-041	janv. 2009	
R.S.U.V. 76 % 60 ml	CONGO		janv-01	97-081-040	janv. 2009	Arrêt 60 et switch en 50 ml

Mention 250 mg/1 ml

VALIDITE DES A.M.M. :

4 ans

	NB CONGO	04-févr-85	059	févr-03	E 83 241	17 févr-08	
ANDROCOUR 50	COTE IV	04-févr-85	059	févr-03	E 83 241	17 févr-08	
ANDROTARDYL	COTE IV	01-janv-60	E-99-9999	janv-00	E99 9999	01/01/2010	
CLIMENE	COTE IV	18-déc-95	344	déc-00	E 95 113	18/12/2010	
DIANE 35	COTE IV	28-févr-84	85	janv-03	E 87 132	janv-08	
IOPAMIRON 200 15 ML	COTE IV	01-févr-86	353	oct-99	E 83 0194	oct-09	
JADELLE	COTE IV	13-déc-06			E-2006-375	12-déc-11	
JASMINE	COTE IV					DEPOT EN 07.04	
MELIANE	COTE IV	03-avr-96	651	avr-01	E-96-050	03/04/2011	
MINIPHASE	COTE IV	19-janv-78	54	juil-01	E 77 1295	juil-06	NE PAS RENOUELEL
MONEVA	COTE IV	15-déc-92	407	37550	E 92 0067	39376	Reçu du 28/10/97 N°3235/DPM en attent marquage
NOVA T	COTE IV		ND	janv-00	198 DPM 95	01/01/2010	
P.R.P. 250	COTE IV	01-janv-60	E-99-9999	janv-00	E 99 9999	janv-05	ARRET
P.R.P. 500	COTE IV	01-janv-60	E-99-9999	janv-00	E 99 9999	01/01/2010	
PHAEVA 1	COTE IV	21-févr-89	202	déc-03	E-88-155	déc-08	
PRIMOLUT NOR	COTE IV	07-juil-76	112	juil-01	E-75-1023	01/07/2011	
PROGYNOVA 1	COTE IV	18-déc-95	343	déc-00	E 95 112	18/12/2010	
PROGYNOVA 2	COTE IV	18-déc-95	342	déc-00	E 95 111	18/12/2010	
PROVIRON	COTE IV	21-juil-70	E 69 32 (209)	juil-00	E 69 032	juil-05	
R.S.U.P. 30 %	COTE IV	10-janv-60	E-99-9999	janv-00	E 99 9999	01/01/2010	
R.S.U.V. 76 %	COTE IV	15-déc-81	E 76 1327	déc-01	E 76 1327	déc-06	pas de volume indiqué
R.S.U.V. 76 % 50 MI + Mat.	COTE IV	15-juil-80	231	déc-01	E-78-1327	déc-06	
CLIMENE	NB COTE IV	15-déc-01	854/2001	15-déc-01		21	
DIANE 35 1 pl	GABON	02-nov-95	4237/95	juin-01	4237	01/12/2011	
DIANE 35 3 pl	GABON	02-nov-95	4238	juin-01		29/06/2011	
IOPAMIRON 300/10-50-100ml	GABON	20-janv-84	extension	juin-01	3234 ext	29/06/2011	
IOPAMIRON 370/20-100 ml	GABON		ND	juin-01		29/06/2011	
JADELLE	GABON	EXP. EN 07/2006				DEPOT EN 07.05	
JASMINE	GABON						
MELIANE	GABON	Dépôt en 03-98					
MINIPHASE	GABON	19-avr-80	3019/95	juin-01	3019	juin-06	ARRET
MONEVA 1 pl.	GABON	07.05.93	3115/93	mars-04	3833	mars-09	
NORISTERAT	GABON		3115/93	juin-01	3115/83	juin-06	ARRET
NOVA T	GABON		ND	nov-95	3116/83		matériel médical
P.R.P. 250 Bte1et 3/1ml	GABON	02-nov-95	4230 et 31	juin-01	4230 et 31		ne pas renouveler
P.R.P. 500	GABON	02-nov-95	4232 et 33	juin-01	4232 et 33	29/06/2011	En attente document officiel
PHAEVA 1 pl.	GABON	11-nov-88	3536/93	juin-01	3536	29/06/2011	
PRIMOLUT NOR	GABON	02-nov-95	4242	juin-01		29/06/2011	En attente document officiel
PROGYNOVA 2 mg 1 pl.	GABON	15-déc-01	853/2001	15-déc-01		01/12/2011	

30 g

Pom. anhydre 30 g

PROVIRON	GABON	02-nov-95	4236/95	juin-01	4236	29/06/2011	
R.S.U.P. 30 %	GABON	02-nov-95	4239/95	juin-01	4239	29/06/2011	En attente document officiel
R.S.U.V. 76 % 20 ml	GABON	02-nov-95	4265	juin-01	4265	29/06/2011	
R.S.U.V. 76 % 50 ml + mat.	GABON NB GABON	02-nov-95	4240/95	juin-01	4240	29/06/2011	
ANDROTARDYL	MADAG	21-nov-02	16.1.1.1495			21/11/2007	DEPUIS JUILLET 2003 IL SUFFIT
CLIMENE	MADAG	04-mai-98	12.1.1.139.	mai-98		04-mai-08	DE REGLER LES DROITS DE
DIANE 35	MADAG	26-juil-89	03.1.1.219	36602		17/03/2010	DEBIT ANNUELLEMENT PR
IOPAMIRON 300 - 50 ml	MADAG		05.1.8.488	juil-99		22/07/2009	OBTENIR LES
IOPAMIRON 370 - 20 et 50 ml	MADAG		05.1.8.489	juil-99		22/07/2009	RENOUVELLEMENTS
GASTROGRAFINE	MADAG		05.1.8.487	juil-99		22/07/2009	
JADELLE	MADAG	EXP. EN 07/2006					
MELIANE	MADAG	04-mai-98	12.1.1.140.	mai-98		04-mai-03	
MIRENA	MADAG	21-nov-02	16.1.D.1494			21-nov-06	ARRET
MONEVA	MADAG	30-janv-95	N°08-1/1746	févr-00		22/02/2010	M.A.J. meth dosage 5/297
NERISALIC		21-nov-02	16.1.D.1496			21-nov-07	
NOVA T	MADAG	31-oct-89	03.1.6.256	juil-99	03.1.6.256	22/07/2009	
P.R.P. 500 mg	MADAG		13.1.1.507	juil-99		22/07/2009	
PROGYNOVA 1	MADAG	04-mai-98	12.1.1.137.	mai-98		04-mai-03	
PROGYNOVA 2	MADAG	29-avr-98	12.1.1.138.	avr-98		29-avr-03	
PRIMOLUT NOR	MADAG	04-mars-72	141 SP	juil-99		22/07/2009	Demande dossier 1298
PROVIRON	MADAG	27-nov-68	124	juil-99		juil-04	Voir réponse de Sahondra
R.S.U.V. 76% 20 ml-50ml-50ml+mat-10	MADAG		05.1.8.493	juil-99		22/07/2009	
ANDROTARDYL	NB MADAG					17	
CLIMENE	MALI	28-déc-78	036/78	nov. 2001	29/R/11-96	14/11/2011	
JADELLE	MALI	01-avr-02	2105	avr-07		avr-07	
JASMINE	MALI	EXP. EN 07/2006					
MINIPHASE 1 et 3 Pl.	MALI						DEPOT EN 07.05
NORISTERAT	MALI	28-déc-78	036/78	nov-01	29/R/11-96	nov-06	ARRET
PROGYNOVA 2 mg	MALI	01-avr-02	2104			nov-06	ARRET
P.R.P. 250 - 1 et 3 amp.	MALI	28-déc-78	036/78	nov-01	29/R/11-96	nov-06	ARRET
P.R.P. 500 - 1 et 3 amp.	MALI	28-déc-78	036/78	nov-01	29/R/11-96	14/11/2011	
PRIMOLUT NOR	MALI	28-déc-78	036/78	nov-01	29/R/11-96	14/11/2011	
PROVIRON	MALI	19-juil-79	0159/79	nov-01	29/R/11-96	nov-06	Voir Ph. A
R.S.U.V. 76 % 20 ml	MALI	04-mai-92	N° 518 92	mai-99	28/R/05/99	mai-09	
R.S.U.V. 76 % 50 ml	MALI	16-juil-99	518/e/07/1999	juil-99		juil. 2009	

1 AMP DE 1 ML

2 lignes pour 1 et 3 pl.



	SENEGAL		ND	sept. 2001	318	sept. 2011	
GASTROGRAFINE	SENEGAL		ND	sept. 2001	318	sept. 2011	
IOPAMIRON 200 - 15 ML	SENEGAL		ND	sept. 2001	614	sept. 2011	
IOPAMIRON 300 - 50 ml	SENEGAL	Dépôt en oct. 2000		sept. 2001	319	sept. 2011	
IOPAMIRON 300 - 100 ml	SENEGAL	Dépôt en oct. 2000		sept. 2001	617	sept. 2011	
JADELLE	SENEGAL	EXP. EN 07/2006					
JASMINE	SENEGAL	Dépôt en nov. 2003				Dépôt en nov. 2003	En attente A.M.M.
MINIPHASE	SENEGAL	22-mars-80	1292	mars-00	00926	mars-05	ARRET
NORISTERAT	SENEGAL	22-mars-80	1291	mars-00	00926	mars-05	ARRET
P.R.P. 250 et 500 mg	SENEGAL		ND	janv-00	00926	janv-10	ARRET 250 mg
PRIMOLUT NOR	SENEGAL		ND	37483	00926	39309	
PROGYNOVA 2 mg	SENEGAL	Dépôt en nov. 2001					En attente A.M.M.
PROVIRON	SENEGAL		ND	oct-03	00926	oct-08	
R.S.U.V. 76 % 20 ml	SENEGAL		ND	sept. 2001	323	01/08/2011	
R.S.U.V. 76 % 50 ml	SENEGAL		ND	sept. 2001	322	01/08/2011	
R.S.U.V. 76 % 60 ml	SENEGAL		ND	sept. 2001	321	01/08/2007	
R.S.U.V. 76 % 100 ml	SENEGAL	Dépôt en nov. 200	ND	nov. 2001	618	sept. 2011	
<b>NB SENEGAL</b>							
JADELLE	TCHAD	EXP. EN 07/2006				16	
PRIMOLUT NOR	TCHAD	06-juil-99	826 005 1.1	06-juil-99	1666	juil. 2009	
P.R.P. 500 mg	TCHAD	06-juil-99	826 001 1.1 et	06-juil-99	1666	juil. 2009	
	NB TCHAD		2			3	
ANDROCUR 50	TOGO	22 nov. 2002	453			22/08/2007	
ANDROTARDYL	TOGO	07-nov-94	457	janv-00	022	11/01/2010	5 ans - 3 mois
CLIMENE	TOGO	09-juin-95	238	août-00	325	01/05/2010	
DIANE 35	TOGO	27-mai-94	2004/94	juin-99	350/99	mars-09	
IOPAMIRON 200 15 ML	TOGO	27-mai-94	2004/94	juin-99	350/99	mars-09	
JADELLE	TOGO	EXP. EN 07/2006					
JASMINE	TOGO	08.07.2004			0211/04	08.07.2009	
NORISTERAT	TOGO	07-nov-94	457	janv-00	022	11/10/2004	Ne pas renouveler
P.R.P. 250 mg	TOGO	07-nov-94	457	janv-00	022	11/10/2004	Ne pas renouveler
P.R.P. 500 mg 1 et 3 amp.	TOGO	07-nov-94	457	janv-00	022	11/01/2010	
PRIMOLUT NOR	TOGO	07-nov-94	457	janv-00	022	11/01/2010	
PROGYNOVA 2 mg	TOGO	27-mai-94	2004/94	juin-99	350/99	08/03/2009	
PROVIRON	TOGO	07-nov-94	457	janv-00	022	11/10/2004 ?????	
R.S.U.V. 76 % 20 ml	TOGO	17-juin-97	223	juin-97		12/05/2007	
R.S.U.V. 76 % 60 ml switch en 50 ml	TOGO	07-nov-94	457	janv-00	022	11/01/2010	switch en 50 ml
<b>NB TOGO</b>							
<b>NBRE TOTAL</b>							
						14	205

Visa de 86  
"Incombinon\_15.ml"

1 seule ligne pour 20  
et 50 ml  
1 seule ligne pour 20  
et 50 ml

A

## **Annexe 10**

### **Liste des dossiers de produits cosmétiques**

NERIBASE crème

NERIBASE pommade

NERIBASE Gras pommade